



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023





# BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## **ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**



**Février 2024**



## **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
SIGLES.....	6
Rapport d’audit du Commissaire Contrôleur sur les états financiers.....	7
Bilan au 31 décembre 2023 .....	14
Compte de Résultat net au 31 décembre 2023.....	15
Etat du résultat global au 31 décembre 2023.....	16
Etat de variation des capitaux propres au 31 décembre 2023.....	17
Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2023.....	18
Notes annexes aux états financiers.....	19
• <i>Informations sur le bilan et le hors bilan</i> .....	47
• <i>Informations sur le compte de résultat</i> .....	75
• <i>Divers</i> .....	80



## SIGLES

AMAO : Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest  
BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
BISIP : Bank of International Settlement Investment Pool  
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement  
BRI : Banque des Règlements Internationaux  
CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
CPM : Comité de Politique Monétaire  
DMAR : Démarche de MAîtrise des Risques  
DTS : Droit de Tirage Spécial  
FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine  
FMI : Fonds Monétaire International  
FCR : Facilité de Crédit Rapide  
FEC : Facilité Elargie de Crédit  
GIM-UEMOA : Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA  
HTC : Held To Collect  
HTCS : Held To Collect and Sell  
IAS : International Accounting Standards  
IFR : Instrument de Financement Rapide  
IFRS : International Financial Reporting Standards  
MEDC : Mécanisme Elargi De Crédit  
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
RAMP : Reserve Advisory Management Program  
RSF : Facilité pour la Résilience et la Durabilité  
SAGETIL-UMOA : Système Automatisé de GEstion des Titres et de la Liquidité de l'UMOA  
SICA-UEMOA : Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA  
SPPI : Solely Payment of Principal and Interests  
SBA : Stand-By Arrangement (Accord de Confirmation)  
SCF : Standby Credit Facility (Facilité de Crédit de Confirmation)  
STAR-UEMOA : Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l'UEMOA  
TIE : Taux d'Intérêt Effectif  
UCAO : Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest  
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine  
UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine  
VAR : Value At Risk



## **Banque Centrale des Etats d’Afrique de l’Ouest (BCEAO)**

### **Rapport d’audit du Commissaire Contrôleur Etats financiers de l’exercice clos le 31 décembre 2023**

Madame et Messieurs les Membres du Conseil des Ministres de l’Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA),

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil des Ministres de l’Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en sa séance du 21 septembre 2018, nous vous présentons notre rapport d’auditeur indépendant sur les états financiers de la Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO) pour l’exercice clos le 31 décembre 2023.

#### **Opinion**

Nous avons effectué l’audit des états financiers ci-joints de la BCEAO, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat net, l’état du résultat global, l’état de variation des capitaux propres et l’état des flux de trésorerie pour l’exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la BCEAO au 31 décembre 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Statuts et aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes.

#### **Fondement de l’opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d’audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’auditeur pour l’audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la BCEAO conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l’IESBA) et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le code de l’IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.



## **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Management de la BCEAO. Les autres informations se composent des informations préparées sur une base annuelle par le Management et dont l'objet consiste à fournir aux organes chargés de la gouvernance des informations sur les activités de la BCEAO, ainsi que sur ses résultats financiers et sa situation financière, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers. Ces autres informations ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur indépendant sur ces états. Ces autres informations sont censées être mises à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lecture de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous serons tenus de le signaler.

## **Responsabilité du management et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Management de la BCEAO est responsable de la préparation des états financiers conformément aux Statuts et aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est au Management qu'il incombe d'évaluer la capacité de la BCEAO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation sauf si le Management a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la BCEAO.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

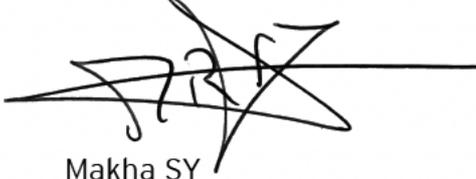
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux



normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci. Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport d'audit du Commissaire Contrôleur.

Le Commissaire Contrôleur

**RACINE**  
**MEMBRE D'ERNST & YOUNG**



Makha SY  
Associé

Le 04 mars 2024



## **Annexe 1 : Responsabilités du Commissaire Contrôleur relatives à l'audit des états financiers annuels**

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport d'auditeur indépendant des états financiers de la BCEAO.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA).

De manière plus détaillée :

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par l'IESBA, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent les audits externes.
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA.
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers.
- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables.



- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit.
- Nous fournissons également au Conseil d'administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et lui communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'administration.
- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci.
- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport.
- Nous obtenons des déclarations écrites du Management et, le cas échéant, du Conseil d'administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA.



- Nous devons signaler au Conseil d'administration et au Conseil des Ministres, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit.
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



## Bilan au 31 décembre 2023

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/2023 (1)	31/12/2022 (2)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
<b>ACTIF</b>					
Avoirs en or	6	1 831 681	1 664 391	167 290	10
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	7	1 897 473	984 561	912 912	93
Avoirs en monnaies étrangères	8	5 761 328	7 381 525	-1 620 197	-22
Créances sur les établissements de crédit	9	8 453 870	9 391 744	-937 874	-10
Créances sur les Trésors Nationaux	10	3 738 270	1 772 795	1 965 475	111
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	11	4 247 966	3 311 130	936 836	28
Autres investissements financiers	12	556 382	476 653	79 729	17
Biens immobiliers de placement	13	2 804	2 883	-79	-3
Autres immobilisations	13	489 870	502 188	-12 318	-2
Autres actifs	14	161 412	76 557	84 855	111
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>27 141 056</b>	<b>25 564 427</b>	<b>1 576 629</b>	<b>6</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>					
Billets et monnaies en circulation	15	11 669 413	11 427 990	241 423	2
Comptes créditeurs et dépôts	16	5 141 360	6 562 929	-1 421 569	-22
Transferts à exécuter	17	36 918	664	36 254	5 460
Engagements en monnaies étrangères	18	30 683	8 764	21 919	250
Engagements envers le Fonds Monétaire International	19	6 172 127	4 013 794	2 158 333	54
Autres passifs	20	278 226	226 753	51 473	23
Provisions pour risques et charges	21	76 598	70 873	5 725	8
Réserve de réévaluation des devises	22	99 643	99 643	0	0
Réserve de réévaluation des instruments financiers	23	75 118	50 118	25 000	50
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>23 580 086</b>	<b>22 461 528</b>	<b>1 118 558</b>	<b>5</b>
Capital et Réserves	24	3 245 351	2 977 593	267 758	9
Résultat net de l'exercice		315 619	125 306	190 313	152
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 560 970</b>	<b>3 102 899</b>	<b>458 071</b>	<b>15</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>27 141 056</b>	<b>25 564 427</b>	<b>1 576 629</b>	<b>6</b>

**Remarque** : Se référer à la note 27 qui ventile les éléments d'actif et de passif par échéance.

**N.B.** : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2023, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

## Compte de Résultat net au 31 décembre 2023

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/2023 (1)	31/12/2022 (2)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
Produits d'intérêts		553 885	247 504	306 381	124
Charges d'intérêts		119 743	95 236	24 507	26
<b>Résultat net d'intérêts (a)</b>	30	<b>434 142</b>	<b>152 268</b>	<b>281 874</b>	<b>185</b>
<b>Dividendes (b)</b>		<b>332</b>	<b>123</b>	<b>209</b>	<b>170</b>
Produits de commissions		104 652	106 152	-1 500	-1
Charges de commissions		5 669	2 547	3 122	123
<b>Résultat net des commissions (c)</b>		<b>98 983</b>	<b>103 605</b>	<b>-4 622</b>	<b>-4</b>
Produits sur opérations de change		723 349	796 833	-73 484	-9
Charges sur opérations de change		717 628	785 678	-68 050	-9
<b>Résultat net de change (d)</b>	31	<b>5 721</b>	<b>11 155</b>	<b>-5 434</b>	<b>-49</b>
<b>Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des devises (e)</b>	31	<b>0</b>	<b>22 037</b>	<b>-22 037</b>	<b>-100</b>
<b>Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des instruments financiers (f)</b>	30	<b>0</b>	<b>37 209</b>	<b>-37 209</b>	<b>-100</b>
<b>Produit net bancaire (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f)</b>		<b>539 178</b>	<b>326 397</b>	<b>212 781</b>	<b>65</b>
Autres produits ordinaires	32	10 693	9 694	999	10
<b>Total des produits nets</b>		<b>549 871</b>	<b>336 091</b>	<b>213 780</b>	<b>64</b>
Entretien de la circulation fiduciaire	33	54 709	51 092	3 617	7
Frais généraux	34	137 811	129 245	8 566	7
Autres charges ordinaires	35	660	111	549	495
Dotations nettes aux amortissements & provisions	36	41 072	30 337	10 735	35
<b>Charges d'exploitation générale</b>		<b>234 252</b>	<b>210 785</b>	<b>23 467</b>	<b>11</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>315 619</b>	<b>125 306</b>	<b>190 313</b>	<b>152</b>

**N.B.** : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2023, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

## Etat du résultat global au 31 décembre 2023

(En millions de  
FCFA)

	Notes	31/12/23	31/12/22	Variation	
		(1)	(2)	Valeur	%
				(1)-(2)	
<b>Résultat net de l'exercice (1)</b>		<b>315 619</b>	<b>125 306</b>	<b>190 313</b>	<b>152</b>
Autres éléments du résultat global (2)		<b>221 452</b>	<b>116 216</b>	<b>105 236</b>	<b>91</b>
<b><i>Eléments imputés qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</i></b>		<b>221 452</b>	<b>116 216</b>	<b>105 236</b>	<b>91</b>
Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or	<b>6</b>	156 168	96 437	59 731	<b>62</b>
Plus ou moins values de réévaluation des immobilisations	<b>24</b>	0	0	0	-
Ecart actuariels au titre des prestations définies	<b>21</b>	-2 145	2 299	-4 444	<b>-193</b>
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	<b>12</b>	67 429	17 480	49 949	<b>286</b>
<b><i>Eléments pouvant donner lieu à reclassification en résultat</i></b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
Gains ou pertes latents des actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat global		0	0	0	-
Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie		0	0	0	-
<b>Résultat global de l'exercice (1) + (2)</b>		<b>537 071</b>	<b>241 522</b>	<b>295 549</b>	<b>122</b>

*N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2023, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.*



## Etat de variation des capitaux propres au 31 décembre 2023

(en millions de FCFA)

	Capital	Réserves statutaire et générale	Autres réserves	Revenus/ Résultats accumulés	Gains ou pertes résultant de l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
<b>Solde des capitaux propres au 1er janvier 2022</b>	<b>134 120</b>	<b>371 916</b>	<b>590 734</b>	<b>55 315</b>	<b>1 756 270</b>	<b>2 908 355</b>
Résultat				125 306		125 306
Affectation en réserves			8 337	-55 315		-46 978
Prélèvements						0
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>116 216</b>	<b>116 216</b>
- Gains ou pertes latents des actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat global						0
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or					96 437	96 437
- Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie						0
- Plus-value de réévaluation des immobilisations						0
- Ecart actuariels au titre des prestations définies					2 299	2 299
- Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global					17 480	17 480
<b>Solde des capitaux propres au 31 décembre 2022</b>	<b>134 120</b>	<b>371 916</b>	<b>599 071</b>	<b>125 306</b>	<b>1 872 486</b>	<b>3 102 899</b>
Effet des changements de méthodes comptables						
<b>Solde des capitaux propres au 1er janvier 2023</b>	<b>134 120</b>	<b>371 916</b>	<b>599 071</b>	<b>125 306</b>	<b>1 872 486</b>	<b>3 102 899</b>
Résultat				315 619		315 619
Affectation en réserves			46 306	-125 306		-79 000
Prélèvements						0
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>221 452</b>	<b>221 452</b>
- Gains ou pertes latents des actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat global						0
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or					156 168	156 168
- Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie						0
- Plus ou moins value de réévaluation des immobilisations						0
- Ecart actuariels au titre des prestations définies					-2 145	-2 145
- Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global					67 429	67 429
<b>Solde des capitaux propres au 31 décembre 2023</b>	<b>134 120</b>	<b>371 916</b>	<b>645 377</b>	<b>315 619</b>	<b>2 093 938</b>	<b>3 560 970</b>

**N.B.** : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2023, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

## Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2023

(En millions de FCFA)

Libellés	31/12/23	31/12/22
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>		
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>315 619</b>	<b>125 306</b>
+ Dotations aux amortissements	26 237	20 963
+ Dotations aux provisions	15 374	9 900
+/- Autres mouvements	-10 607	-9 325
- Reprises de provisions	-539	-526
- Produits de cession d'éléments d'actifs	-1 829	-1 551
- Dividendes perçus	-332	-123
<b>Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs et des passifs d'exploitation (a)</b>	<b>343 923</b>	<b>144 644</b>
<b>(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)</b>	<b>281 982</b>	<b>-4 016 437</b>
Créances sur les établissements de crédit	937 874	-3 078 797
Créances sur les Trésors Nationaux	-1 965 475	0
Autres créances d'exploitation (*)	1 309 583	-937 640
<b>Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation et des réserves de réévaluation des avoirs en or, des devises et des instruments financiers (c)</b>	<b>-936 251</b>	<b>283 330</b>
Billets & monnaies émis	241 423	1 021 251
Comptes courants et dépôts	-1 421 569	-724 603
Transferts à exécuter	36 254	-18 319
Autres dettes d'exploitation	51 473	-32 190
<i>Sous-total</i>	<i>-1 092 419</i>	<i>246 139</i>
Réserve de réévaluation des avoirs en Or	156 168	96 437
Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des devises		-22 037
Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des instruments financiers	0	-37 209
<b>+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)</b>	<b>-310 346</b>	<b>-3 588 463</b>
<b>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</b>		
- Acquisition d'autres immobilisations	-26 140	-35 496
+ Produits de cession d'éléments d'actifs	1 829	1 551
+ Dividendes reçus	332	123
<b>- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)</b>	<b>-23 979</b>	<b>-33 822</b>
<b>ACTIVITE DE FINANCEMENT</b>		
- Dividendes distribués	-48 000	-28 000
- Autres affectations résultat exercice précédent	-6 000	-6 000
± Opérations pour compte des Trésors Nationaux	-936 836	-340 773
± Engagements à long terme	2 180 252	138 498
<b>+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)</b>	<b>1 189 416</b>	<b>-236 275</b>
<b>= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)</b>	<b>855 091</b>	<b>-3 858 560</b>
<b>+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)</b>	<b>5 071 415</b>	<b>8 929 975</b>
<b>= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)</b>	<b>5 926 506</b>	<b>5 071 415</b>
<b>Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
	<b>31/12/23</b>	<b>31/12/22</b>
Avoirs en or	1 831 681	1 664 391
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	1 897 473	984 561
Avoirs en monnaies étrangères (**)	2 197 352	2 422 463
<b>Total</b>	<b>5 926 506</b>	<b>5 071 415</b>

(\*) Les autres créances comprennent les avoirs en monnaies étrangères âgées de plus d'un mois.

(\*\*) Cf. Notes 27 (partie des avoirs en monnaies étrangères de moins d'un mois)

**N.B.** : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2023, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### Note 1 – Cadre juridique et activités

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le Traité du 12 mai 1962, modifié le 20 janvier 2007. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats membres que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les organes de l'UMOA comprennent la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres, la Commission Bancaire, le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.

La Conférence des Chefs d'Etat constitue l'autorité suprême de l'Union. Elle décide de l'adhésion de nouveaux membres, et prend toutes les décisions sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil des Ministres. Le Conseil des Ministres arrête, à l'unanimité, les décisions dans les matières dévolues à sa compétence par les dispositions du Traité de l'UMOA et celles des Statuts de la BCEAO, ainsi que toutes celles que les Gouvernements des Etats membres conviendraient de soumettre à son examen ou de remettre à sa décision.

La gouvernance de la Banque Centrale est assurée par le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UMOA.

Quant aux opérations de la BCEAO, elles se rattachent, d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire et, d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et pouvoir libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir, dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements ainsi qu'aux collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts ou transactions qui lui sont demandés.



Elle peut, également, prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors Nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit (8) Agences Principales, et seize (16) Agences Auxiliaires et un Centre de Traitement Fiduciaire.

Ce réseau comprend également une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA.

## **Note 2 – Résumé des principes et méthodes comptables**

### **2.1 - Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2023**

Les états financiers de la BCEAO satisfont aux dispositions des Statuts de la BCEAO en matière de comptabilité et d'informations à fournir. A cet égard, ils sont élaborés sur la base des normes comptables internationales d'information financière (IFRS) et des règles spécifiques à la Banque Centrale.

Les règles spécifiques portent sur l'existence d'une réserve de réévaluation des devises et d'une réserve de réévaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur, en vue de soustraire, en cas de besoin, de la performance de l'exercice les effets de l'évolution défavorable des cours des devises et des valeurs de marché des instruments financiers concernés (Cf. Note 2.26).

Du fait de leur mode de fonctionnement, la réserve de réévaluation des devises et celle des instruments financiers sont classées dans le passif du bilan. Ce traitement constitue une spécificité de la BCEAO par rapport aux exigences de classification de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les éléments d'actif et de passif sont présentés, respectivement par ordre de liquidité décroissante et d'exigibilité décroissante. Une analyse des éléments courants (échéance de 12 mois au plus à partir de la clôture de l'exercice) ainsi que des actifs et passifs non courants (échéance de plus de 12 mois après la date de clôture) est présentée à la note 27.



## 2.2- IFRS nouvelles et révisées, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

### - IFRS 17 : « Contrats d'assurance »

Cette nouvelle norme vient remplacer la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », qui revêtait depuis 2004 un caractère transitoire et permettait de comptabiliser les contrats d'assurance en appliquant les normes comptables locales. Les contrats d'assurance combinent les caractéristiques d'un instrument financier et d'un contrat de service.

La nouvelle norme, révisée en 2020, demande une présentation des résultats sur les services d'assurance (incluant la présentation des revenus d'assurance) séparée de celle des produits et charges financiers des contrats d'assurance. Elle offre également un choix de méthodes comptables pour reconnaître tous les produits et charges financiers des contrats d'assurance en résultat ou pour en reconnaître certains parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Cette norme est sans effet pour la Banque.

### - Amendements à IAS 12 : « Impôts sur le résultat »

Les amendements apportés à cette norme concernent :

- une exemption temporaire, dont la durée n'a pas été déterminée, à la comptabilisation des impôts différés provenant des pays mettant en œuvre les règles fiscales liées au modèle "Pillar Two" (Pilier 2) de l'OCDE ;
- des obligations d'information ciblées pour aider les investisseurs à mieux comprendre l'exposition d'une entreprise aux impôts sur le résultat résultant de cette réforme fiscale, en particulier avant son entrée en vigueur.

Ils sont sans effet pour la BCEAO.

### - Amendements à IFRS 4 « Contrats d'assurance »

La modification porte sur le report de la date limite de l'exemption temporaire d'application de IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » plutôt que IFRS 9 « Instruments financiers » accordée aux assureurs.

Elle est sans effet pour l'Institution.

### - Amendements à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »

Il a été visé, à travers ces modifications, de faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables.

A termes, leur application n'a pas d'incidences majeures sur les comptes de la BCEAO.



- *Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat »*

Les amendements portent sur le traitement de l'impôt différé rattaché à des actifs et à des passifs issus d'une même transaction. Précisément, ils réduisent le champ d'application de l'exemption offerte par IAS 12 « Impôts sur le résultat » de ne pas comptabiliser d'impôt différé lors de la comptabilisation initiale d'un actif et d'un passif.

Ils sont sans effet pour la BCEAO.

### **2.3- IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur**

- *Amendements à IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » (1<sup>er</sup> janvier 2024)*

Les amendements précisent les informations à fournir par l'entité sur les accords de financement de fournisseurs, afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'incidence desdits accords sur ses passifs, ses flux de trésorerie ainsi que sur son exposition au risque de liquidité.

Ils seront sans importance pour l'Institution qui, à date, n'a jamais fait recours à de tels instruments.

- *Amendements à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » (1<sup>er</sup> janvier 2024)*

L'objectif visé par ces amendements est d'améliorer la transparence des accords de financement de fournisseurs notamment leur incidence sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition aux risques de liquidité et de marché d'une entreprise.

Ces amendements seront sans effet pour la BCEAO qui ne fait pas recours à de tels accords.

- *Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » (1<sup>er</sup> janvier 2024)*

Il s'agit des précisions apportées au titre du classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants.

En plus, les modifications concernent les passifs non courants assortis de clauses restrictives. En effet, l'entité peut classer les passifs découlant de contrats d'emprunt en tant que passifs non courants si son droit de différer le règlement de ces passifs dépend du respect de clauses restrictives dans les douze (12) mois suivant la date de clôture. A cet égard, des informations sont requises dans les états financiers aux fins de permettre d'apprécier le risque que les passifs visés deviennent plutôt exigibles dans les douze (12) mois suivant la date de clôture.

La mise en œuvre de ces modifications sera sans impact pour la Banque, d'une part, qui présente son bilan selon le critère de liquidité et d'exigibilité, et d'autre part, en l'absence de clauses restrictives adossées à ses engagements. Cette situation sera appréciée à la fin de chaque exercice comptable, à compter de la date d'entrée en vigueur des amendements.



- *Amendements à IFRS 16 « Contrats de location » (1<sup>er</sup> janvier 2024)*

Les modifications apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail, en particulier celles incluant des loyers variables.

Elles seront sans effet sur les comptes de la Banque.

- *Amendements à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » (1<sup>er</sup> janvier 2025)*

Les amendements apportés à cette norme sont liés à la situation d'absence de convertibilité d'une monnaie. Ils concernent :

- les aspects à prendre en considération pour stipuler sur la convertibilité d'une monnaie ;
- la date à laquelle l'entité apprécie la convertibilité d'une monnaie ;
- l'estimation du cours de change au comptant, lorsqu'une monnaie n'est pas convertible ;
- la nécessité pour l'entité de mentionner au niveau des notes annexes aux états financiers : le(s) cours de change au comptant utilisé(s), le processus d'estimation ainsi que les risques et les effets financiers induits par l'absence de convertibilité.

Cette situation d'absence de convertibilité d'une monnaie sera appréciée à la fin de chaque exercice comptable, à compter de la date d'entrée en vigueur de ces amendements.

- *Amendements à IFRS 1 « Première application des Normes internationales d'information financière » (1<sup>er</sup> janvier 2025)*

Les amendements visés apportent plus de cohérence à cette norme qui faisait référence à la convertibilité sans toutefois la définir. A cet égard, les dispositions révisées renvoient à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » concernant l'appréciation de la convertibilité.

La situation d'absence de convertibilité d'une monnaie sera appréciée à la fin de chaque exercice comptable, à compter de la date d'entrée en vigueur de ces amendements.

## **2.4- Exercice**

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

## **2.5- Méthode d'évaluation**

Les états financiers de la BCEAO sont présentés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), sa monnaie fonctionnelle, dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de 655,957 FCFA pour 1 Euro. A ce titre, toute opération réalisée dans une monnaie autre que le Franc CFA constitue une transaction en monnaie étrangère, évaluée et comptabilisée conformément à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » (Cf. note 2.7).



La valorisation des éléments de l'actif et du passif figurant dans les états financiers de la BCEAO s'effectue au coût historique, sauf pour certains actifs et passifs financiers (or, titres en devises et éléments d'actif et de passif libellés en devises) qui sont comptabilisés à leur juste valeur. Les terrains et constructions sont réévalués à dire d'expert selon une périodicité de cinq (5) ans. Toutefois, en cas de changement dans les conditions de marché et quand le Management estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative sur ces actifs, la Banque procède à leur réévaluation.

La juste valeur se définit comme « *Le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation* ». A cet égard, les indicateurs les plus fiables de la juste valeur sont les valeurs de marché référencées sur les marchés actifs et liquides.

Un instrument financier coté est considéré comme l'étant sur un « marché actif » s'il s'agit d'un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue l'information sur le prix.

Conformément à IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », les trois (3) niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

Niveau 1 : cours, à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, appliqués pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : soit le cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires, soit le cours sur des marchés non actifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires, soit toutes les autres techniques dont les données d'entrées sont basées sur des informations observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif sur le marché.

Niveau 3 : techniques d'évaluation de la juste valeur dont les données d'entrées ne sont pas observables pour l'actif ou le passif sur le marché.

Le tableau, ci-après, classe les éléments d'actif et de passif de la BCEAO comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 selon les trois (3) niveaux définis ci-après.



(En millions de FCFA)

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Avoirs en or	1 831 681	1 664 391					<b>1 831 681</b>	<b>1 664 391</b>
Avoirs sur le FMI	1 897 473	984 561					<b>1 897 473</b>	<b>984 561</b>
Avoirs en monnaies étrangères	2 194 861	2 405 146					<b>2 194 861</b>	<b>2 405 146</b>
Autres investissements financiers					556 382	476 653	<b>556 382</b>	<b>476 653</b>
Immobilisations (Terrains et constructions)					398 269	414 422	<b>398 269</b>	<b>414 422</b>
<b>Montant total des éléments d'actif évalués à la juste valeur</b>	<b>5 924 015</b>	<b>5 054 098</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>954 651</b>	<b>891 075</b>	<b>6 878 666</b>	<b>5 945 173</b>
Engagements en monnaies étrangères	22 557	55					<b>22 557</b>	<b>55</b>
Engagements envers le FMI	1 980 102	2 030 375					<b>1 980 102</b>	<b>2 030 375</b>
<b>Montant total des éléments de passif évalués à la juste valeur</b>	<b>2 002 659</b>	<b>2 030 430</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 002 659</b>	<b>2 030 430</b>

Les actifs et passifs dont les valeurs sont basées sur des cours de marché actif, et qui sont par conséquent classés au niveau 1, comprennent les avoirs en or (Note 6), les avoirs sur le FMI (Note 7), les avoirs en devises auprès des correspondants, exceptés les actifs évalués au coût amorti (Note 8) et les engagements envers les correspondants et le FMI, non compris les dettes et emprunts divers (Notes 18 et 19).

Concernant le niveau 2, les données d'entrées ne sont pas directement observables mais évaluées sur la base des cours de marché. Aucun poste d'actif ou de passif n'est classifié à ce niveau.

La juste valeur de terrains et constructions, évaluée périodiquement, est déterminée conformément aux techniques correspondant au niveau 3.

En effet, en l'absence d'un marché actif de l'immobilier, la méthodologie d'estimation utilisée par les experts évaluateurs est celle des surfaces corrigées et les prix appliqués sont obtenus, soit par comparaison pour un terrain nu, soit par recombinaison pour une tâche élémentaire de construction avec toute la sujétion de fournitures et de mise en œuvre complète, soit le prix de remplacement à neuf.

Par ailleurs, les autres investissements financiers qui portent exclusivement sur des titres de participation (Cf. Note 12) sont évalués sur la base de la valeur mathématique des entités concernées, que la BCEAO considère comme la juste valeur de niveau 3, comme expliqué à la Note 2.16. La BCEAO a retenu l'option irrévocable offerte par la norme IFRS 9 de la comptabilisation de ces instruments de capitaux propres à la juste valeur par les capitaux propres. La Banque considère que la juste valeur des titres de participation de sociétés en liquidation est nulle.

## **2.6- Effets des transactions et événements**

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès que ceux-ci se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercice comptable, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Dans ce cadre, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

## **2.7- Opérations en devises**

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. Les gains ou pertes de change sur les transactions sont constatés, au fur et à mesure, en compte de résultat. Par ailleurs, en fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours fixing de change en vigueur. Les gains ou pertes de change, qui en découlent, sont enregistrés dans le compte de résultat, conformément à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des devises. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement – livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan à la date de mise à disposition, sans constatation des engagements en hors bilan.

## **2.8- Impôts et taxes**

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 7 des Statuts et à l'article 10 du Protocole relatif aux privilèges et immunités, annexé au Traité de l'UMOA.

## **2.9- Avoirs en or**

En l'absence d'une norme IFRS spécifique au traitement des avoirs en or et conformément à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », la BCEAO a retenu de comptabiliser ses avoirs en or, au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Par ailleurs, le stock d'or détenu est évalué mensuellement sur la base de la moyenne du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du mois. L'écart de réévaluation (plus-values ou moins-values de réévaluation) de l'or est porté directement dans les autres éléments du résultat global et n'est pas recyclable ultérieurement en résultat.

Par ailleurs, à compter de l'exercice 2023, la BCEAO a entamé un processus de gestion active du stock d'or qui consiste à l'achat et à la mise en place de dépôts en or et à la cession d'or contre des



devises auprès des contreparties institutionnelles et privées. Les plus-values ou moins-values de cession ainsi que les produits financiers issus de ces opérations sont constatés en compte de résultat.

## **2.10- Avoirs sur le FMI, Opérations pour compte des Trésors Nationaux et Engagements envers le FMI**

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par des conventions signées avec les Etats membres de l'UMOA<sup>1</sup>. Conformément à ces accords, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est, en outre, dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 13, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales dispositions financières sont exposées ci-après :

- La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quote-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS, destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA, sont faites à son profit.
- La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrevaletur en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :
  - les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;
  - les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;
  - les tirages dont l'objet est de suppléer des baisses de recettes de l'Etat ;
  - les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.
- La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les achats dont la contrepartie en francs CFA n'est pas mise à la disposition des Etats ainsi que le montant du principal à rembourser.
- La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA)

---

<sup>1</sup> Convention du 24 septembre 1981 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI des Etats membres de l'UMOA, signée avec les Etats du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Sénégal et du Togo.

Convention du 07 juin 1984 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI de l'Etat du Mali.

Convention du 24 août 2001 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI de l'Etat de Guinée-Bissau.



résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.

- La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. Elle rembourse aux Etats la contrevaletur, en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

Sur cette base, les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription, d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale (FCFA) au niveau des opérations pour compte des Trésors Nationaux et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences de change entre les montants versés aux Trésors Nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de résultat.

Les fonds versés aux Trésors Nationaux par la BCEAO sont remboursés à cette dernière conformément au calendrier d'amortissement prévu par le FMI pour chaque tirage. Par ailleurs, ces créances donnent lieu au paiement d'intérêts en faveur de la BCEAO, à compter de la date et en fonction du taux d'intérêt indiqués par le FMI.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en FCFA (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de résultat.

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA de fin de mois. Les gains et pertes latents sont constatés directement au compte de résultat, en contrepartie de comptes d'ajustement, conformément aux dispositions de l'Article V Section 11 des Statuts du FMI.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations mensuelles sont portées au compte de résultat.

## **2.11- Avoirs en monnaies étrangères**

Les réserves de change de la BCEAO sont détenues dans des comptes à vue, des comptes à terme, des encaisses en devises et sont également investis dans des portefeuilles de titres en devises.



## 2.12- Portefeuille de titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Ces titres sont classifiés en trois (3) catégories, ci-après, en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle économique de gestion retenu par la Banque.

- **Actifs financiers évalués coût amorti avec taux d'intérêt effectif**

Ce sont des actifs financiers (obligations et bons de trésors détenus) dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement du remboursement du principal et des intérêts sur le principal et pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision de les garder jusqu'à l'échéance. Il s'agit du portefeuille d'investissement constitué en majorité de titres souverains de la zone euro, des Etats-Unis et, plus généralement, de pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), ainsi que d'agences et institutions financières internationales. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers évalués au coût amorti font l'objet d'une estimation de pertes de crédit attendues et les corrections de valeur sont constatées, le cas échéant, en compte de résultat.

- **Actifs financiers évalués en juste valeur par les capitaux propres**

Ce sont des actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement du remboursement du principal et des intérêts sur le principal et pour lesquels la Banque Centrale opte pour un modèle de gestion visant à percevoir les flux de trésorerie contractuels des instruments et à les vendre éventuellement. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres et n'est pas recyclable ultérieurement en résultat. Les actifs financiers évalués en juste valeur par les capitaux propres font l'objet d'une estimation de pertes de crédit attendues et les corrections de valeur sont constatées, le cas échéant, en capitaux propres.

- **Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat**

Cette catégorie regroupe, par défaut, les actifs financiers qui n'ont été classés dans aucune des deux (2) catégories ci-dessus visées.

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils se composent de bons du Trésor et valeurs assimilées en devises cotées. Il s'agit du portefeuille de transaction et des parts de fonds communs de placement gérées par des Institutions financières internationales (Banque des Règlements Internationaux et Banque Mondiale).

Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat.



### **2.13- Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres évalués au coût amorti arrivant à maturité dans plus d'un (+1) mois sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

La trésorerie en devises fait l'objet de réévaluation à la fin de chaque période.

La variation de juste valeur est immédiatement constatée en résultat sous forme de gains ou de pertes de réévaluation (Cf. Notes 30 et 31).

### **2.14- Créances sur les établissements de crédit**

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension), soit de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Les autres créances sur les établissements de crédit incluent les créances impayées qui font l'objet d'un amortissement selon un échéancier. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement au coût amorti. Les intérêts sont portés au compte de résultat.

Ces créances résultant des opérations de refinancement des établissements de crédit font l'objet, à chaque date d'arrêté, d'une analyse en vue de déterminer la nécessité d'une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues. Il ressort des analyses que le risque de crédit sur ces actifs financiers est négligeable au regard de leurs maturités d'une (1) semaine, un (1) mois, trois (3) mois ou six (6) mois et de leur garantie systématique par des collatéraux couvrant intégralement les montants transigés (Cf. Note 28).

### **2.15- Créances sur les Trésors Nationaux**

Conformément aux dispositions de ses Statuts, la Banque Centrale n'accorde plus de concours monétaires directs aux Etats. Toutefois, il subsiste dans les livres de la Banque, des encours de créances liés aux concours consolidés sur les découverts statutaires accordés aux Trésors Nationaux, au titre de l'article 16 des anciens Statuts.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de ses sessions des 27 juillet 2009 et 28 mai 2011, a autorisé la mise à disposition, par la Banque Centrale, de ressources adossées respectivement aux allocations générale et spéciale de DTS du 28 août 2009 et du 09 septembre 2009, accordées par le FMI, en faveur des Etats membres de l'UMOA. Dans ce cadre, la BCEAO a



consenti aux Etats membres, en septembre, en décembre 2009 et en mai 2011, des concours monétaires équivalents à la contre-valeur en Francs CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat. A fin décembre 2023, ces concours sont intégralement remboursés à l'exception d'un Etat membre qui bénéficie, par Avenant aux Conventions, autorisé par le Conseil des Ministres de l'Union en 2015, d'un rééchelonnement sur une durée de quarante (40) ans.

En outre, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de sa session du 20 août 2021, a autorisé la mise à disposition, par la Banque Centrale, des ressources adossées aux allocations générales de DTS du 23 août 2021, accordées par le FMI, en faveur des Etats membres de l'UMOA. Dans ce cadre, la BCEAO a consenti aux Etats membres des concours monétaires équivalents à la contre-valeur en francs CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat, avec une maturité de vingt (20) ans, un remboursement in fine du capital et un taux d'intérêt fixé en fonction du taux en vigueur de la commission appliquée par le FMI sur les DTS. Selon les dispositions de la Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 20 août 2021, ces concours seront renouvelables à leur échéance.

Au cours de l'exercice 2023, la BCEAO a procédé à un rachat de titres publics auprès des Banques de l'Union. Ces titres sont composés de bons du trésor et d'obligations.

Les autres créances sur les Trésors Nationaux concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, les créances sur un Etat membre au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées.

D'une façon générale, les créances sur les Trésors Nationaux, analysées comme des prêts, sont inscrites au bilan à leur juste valeur et sont évaluées en fin de période au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif (TIE). Les intérêts générés sur ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances sur les Etats membres de l'UMOA font l'objet, à chaque date d'arrêté, d'une analyse en vue de déterminer la nécessité d'une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues. L'analyse du risque de crédit sur ces actifs financiers se base sur les caractéristiques des conventions, de l'historique des flux de trésorerie liés aux remboursements des échéances et sur une analyse prospective tenant compte de l'évolution des indicateurs macro-économiques clés des Etats membres (taux de croissance économique et maîtrise du déficit budgétaire).

Au 31 décembre 2023, l'analyse du risque de contrepartie associé à ces actifs n'a pas nécessité la constatation d'une perte de crédit attendue dans les livres de la Banque.

## **2.16- Autres investissements financiers et prêts au personnel**

- **Autres investissements financiers**

Les autres investissements financiers portent exclusivement sur des titres de participation. D'une façon générale, les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception de celles



détenues dans le capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de celui du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) qui représentent plus de 20 % du capital de chacune de ces entités.

Toutefois, il ressort de l'analyse des dispositions des Statuts de la BOAD et du GIM-UEMOA que la BCEAO n'exerce pas de contrôle et ne dispose pas d'influence notable sur ces entités. Les participations de la BCEAO dans le capital de la BOAD et du GIM-UEMOA résultent essentiellement de dispositions institutionnelles de l'UOEA, notamment le Traité de l'UOEA et l'Accord instituant une Banque Ouest Africaine de Développement. En conséquence, les normes IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats » ne s'appliquent pas à la BCEAO pour le traitement comptable des participations dans le capital de ces entités.

Sous ces considérations, ces actifs représentent des placements stratégiques dans des instruments de capitaux propres. A cet égard, conformément à IFRS 9 « Instruments financiers », la BCEAO a opté pour le choix irrévocable du traitement des variations de leur juste valeur dans les capitaux propres. De ce fait, en l'absence de leur cotation sur un marché actif et de mise en distribution de dividendes par la BOAD (du fait de ses statuts) et par le GIM-UEMOA, la Banque a retenu d'évaluer ces actifs financiers selon la méthode patrimoniale d'actif net réévalué ou valeur mathématique des titres concernés (sur la base des derniers états financiers annuels certifiés disponibles) et de les classer en juste valeur de niveau 3. Les variations de juste valeur sont enregistrées en « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables en résultat.

Les produits issus des participations (dividendes) sont comptabilisés dans le compte de résultat.

- **Prêts au personnel**

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Ultérieurement, ces actifs sont évalués au coût amorti sur la base du TIE. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat.

A chaque clôture, un examen de l'évolution du risque de crédit sur ces prêts est effectué, afin de déterminer et constater, le cas échéant, les corrections de valeurs au titre de pertes de crédit attendues.

## **2.17- Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Seuls les terrains et les constructions sont réévalués tous les cinq (5) ans. Toutefois, en cas de changement dans les conditions de marché et quand la Banque estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative, elle procède à une réévaluation.

L'évaluation des terrains et des immeubles est effectuée selon le modèle de la réévaluation, conformément aux dispositions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les réévaluations sont effectuées à dire d'expert et à la suite d'inventaires physiques.



L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie des comptes d'immobilisations concernés.

Au titre de l'exercice 2023, l'expertise du patrimoine immobilier (terrains et immeubles) de la BCEAO est en cours, avec date de référence le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les résultats seront disponibles au cours de l'exercice 2024 et les ajustements/régularisations comptables nécessaires enregistrés, à l'issue de leur exploitation.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation.

Les durées de vie utile retenues sont les suivantes :

<b>Immobilisations</b>	<b>Durées de vie utile (ans)</b>
Terrains	Indéfinie
Constructions	20 à 60
Matériels et mobiliers	5 à 10 ans
Logiciels	3
Patrimoine artistique	Indéfinie

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée, afin de s'assurer que leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur recouvrable fait apparaître une décote significative et durable. La valeur recouvrable, servant au calcul d'une provision durable, est déterminée en tenant compte des facteurs tels que :

- l'importance significative de la perte de valeur constatée sur l'actif et sa durée ;
- l'évolution du marché ;
- l'inadéquation de l'actif au marché ;
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de recouvrer la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.



Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Par ailleurs, la Banque a opté pour la comptabilisation des immobilisations reçues à titre gracieux (IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ») selon la méthode dite de « Subvention constatée en produits différés ». A cet égard, les biens concernés sont inscrits à l'actif en contrepartie de la constatation de produits différés (produits constatés d'avance) au passif.

Ces produits différés sont repris en compte de résultat sur une base systématique et rationnelle de la durée d'utilité de l'actif auxquels ils sont associés.

### **2.18- Immeubles de placement**

Les immeubles de placement concernent les biens immobiliers (terrains ou bâtiments) détenus par la Banque pour en tirer des loyers versés par des tiers autres que les membres de son personnel, conformément aux dispositions de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ». Les immeubles de placement sont évalués initialement et ultérieurement selon la méthode du coût. Ces immeubles font également l'objet de tests de dépréciation.

A chaque arrêté, la BCEAO examine les créances locatives en vue d'apprécier le risque de crédit et constater, le cas échéant, les corrections de valeurs au titre de pertes de crédit attendues.

Par ailleurs, à l'instar des terrains et des constructions, les immeubles de placement sont réévalués tous les cinq (5) ans, à dire d'expert et à la suite d'inventaires physiques. Les résultats de ces réévaluations fournissent une indication de la valeur de marché des immeubles de placement.

### **2.19- Stocks de billets et monnaies non émis**

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la fin de chaque période mensuelle et à la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charges de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

### **2.20- Billets et monnaies en circulation**

Les billets et pièces de monnaie en circulation correspondent à la différence entre les billets et monnaies émis par la Banque Centrale et ses encaisses en billets et monnaies CFA. Ils sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur juste valeur du fait de leur exigibilité à vue.



## **2.21- Comptes créditeurs et dépôts**

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur car exigibles à vue. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de résultat.

## **2.22- Transferts à exécuter**

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds à exécuter sont portés au bilan à leur juste valeur car exigibles à vue.

## **2.23- Engagements en monnaies étrangères**

La Banque Centrale a contracté des emprunts auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur juste valeur.

En fin de période, les engagements en monnaies étrangères correspondant à des emprunts en devise sont évalués au coût amorti. Les charges d'intérêts, calculées au TIE, et les différences de change sont portées au compte de résultat.

## **2.24- Provisions pour risques et charges**

Une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

## **2.25- Avantages du personnel**

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médailles de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée.

Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

La Banque ne dispose pas d'actifs de couverture afférents à son régime de retraite.

Les engagements de la Banque Centrale à verser au personnel au titre des indemnités de départ à



la retraite sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global des capitaux propres.

Une provision est enregistrée au passif du bilan de la Banque Centrale pour couvrir l'intégralité de ses engagements de retraite. Elle est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses démographiques issues des informations les plus récentes y relatives, diffusées par les instituts en charge des statistiques dans chacun des pays membres de l'UMOA, d'évolutions de salaires, de l'inflation, du taux d'actualisation (taux à long terme des emprunts d'Etat dans l'UMOA) et de départs anticipés.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (taux d'actualisation, taux d'évolution du salaire...) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes) enregistrés immédiatement et en totalité dans les capitaux propres au titre des autres éléments du résultat global.

S'agissant des engagements au titre des médailles de travail, ils sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat sous forme de provision.

En effet, des médailles de travail sont versées au personnel, selon leur ancienneté, au sein de l'effectif en activité de la Banque. Ils constituent des avantages à long terme au titre des avantages du personnel. Ces avantages à long terme sont évalués de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi.

Toutefois, les ajustements nécessaires au titre de l'exercice sont comptabilisés immédiatement en résultat en contrepartie de la provision inscrite au passif du bilan de la Banque.

## **2.26- Réserves de prévoyance**

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

- **Réserve pour Risques Bancaires Généraux**

La Banque Centrale constitue une réserve affectée à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. La réserve est dotée par un prélèvement sur le bénéfice lorsque les raisons de prudence l'imposent. La réserve pour risques bancaires généraux fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.

- **Réserve sur risques de refinancement**

Cette réserve est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

La réserve sur risques de refinancement fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.



- **Réserve de réévaluation des devises**

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

Conformément à la Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA n° 003 du 24 mars 2016 portant modalités de fonctionnement de la réserve de réévaluation des devises dans les livres de la BCEAO, la réserve de réévaluation des positions de change est alimentée, soit par l'excédent net latent des écarts de réévaluation mensuelle des devises, soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, sur Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA.

Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve de réévaluation des devises.

La réserve de réévaluation des devises est incluse dans le passif du bilan de la BCEAO.

- **Réserve de réévaluation des instruments financiers**

La réserve de réévaluation des instruments financiers est destinée, à l'instar de la réserve de réévaluation des devises, à atténuer l'impact défavorable de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de résultat de la BCEAO.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est alimentée suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, par affectation du résultat de la Banque, notamment pour un montant correspondant aux profits nets latents dégagés sur l'évaluation des instruments financiers.

Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est incluse dans le passif du bilan de la BCEAO.

## **2.27- Instruments dérivés**

A compter de l'exercice 2023, le Gouvernement de la Banque Centrale a marqué son accord pour le recours à des opérations de swaps de change dans le cadre de la gestion de la trésorerie courante.

Ces opérations consistent à échanger au comptant une quantité de devises contre une autre, et de procéder, à une date ultérieure, à un échange symétrique, à un cours fixé à l'initiation du contrat.

A cet égard, elles s'analysent comme des couvertures de juste valeur. Ainsi, le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur de ces instruments de couverture est comptabilisé(e) en résultat net. Symétriquement, le profit ou la perte sur les éléments couverts est également comptabilisé(e) dans l'état du résultat net.



## **2.28- Autres engagements hors bilan**

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations.

Les autres engagements hors bilan sont composés notamment d'engagements sur titres, d'engagements de garantie ainsi que de valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés en hors-bilan à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

Les engagements hors bilan font l'objet, à chaque date d'arrêté, d'une analyse en vue de déterminer si des engagements de prêt ou des contrats de garantie financière pouvant faire l'objet d'estimation de pertes de crédit attendues sont enregistrés. Le cas échéant, une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues est constatée.

## **2.29- Reconnaissance des produits et des charges**

La reconnaissance des produits et des charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers, liées aux variations de taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de résultat ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

## **2.30- Jugements comptables critiques et estimations**

L'établissement des états financiers, sur la base des normes IFRS et des règles spécifiques à la Banque Centrale, nécessite des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles.

Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience passée, des informations disponibles et d'autres facteurs jugés pertinents. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées.

Les révisions des estimations sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.



Les principaux jugements et estimations appliquées sont résumés ci-après :

**Principaux jugements :**

- Classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers : la classification et l'évaluation d'un actif ou d'un passif financier conformément à IFRS 9 appellent des jugements de la part de la Banque.
- Risque de crédit associé aux créances sur les Etats : à la date d'arrêté, la Banque a examiné les conventions de créances avec les Etats membres de l'UMOA en vue d'évaluer l'évolution du risque de crédit associé à ces actifs financiers. Les analyses effectuées, catégorie de créance par catégorie de créance, sur la base des caractéristiques des conventions, de l'historique des flux de trésorerie et d'une analyse prospective (perspectives économiques et financières des Etats membres) n'ont pas mis en évidence un risque avéré de défaillance des Etats membres ou une dégradation du risque de crédit par rapport à la période précédente. Sur cette base, le risque de crédit est jugé négligeable sur ces créances et aucune correction de valeur pour pertes de crédit attendues n'est constatée.
- Risque de crédit associé aux prêts au personnel : à la date d'arrêté, la Banque a estimé les pertes de crédit attendues sur les prêts au personnel. Les résultats de ces estimations étant peu significatifs, la Banque n'a pas jugé opportun la constatation de correction de valeurs sur ces actifs. L'actualisation annuelle des analyses effectuées n'a pas mis en évidence, pour ces actifs financiers, une dégradation du risque de crédit par rapport à la période précédente.
- Risque de crédit associé aux créances locatives : la Banque a examiné les créances locatives et a conclu au caractère négligeable du risque de crédit y attaché, en l'absence d'incidents enregistrés au cours des trois (3) dernières années.
- Consolidation : comme expliqué à la note 2.16, les dispositions des normes relatives à la consolidation ne s'appliquent pas à la BCEAO.

**Principales estimations :**

- Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par les autres éléments du résultat global : à chaque arrêté, la Banque apprécie l'évolution du risque de crédit associé aux instruments financiers concernés par la dépréciation. En cas d'augmentation du risque de crédit, les pertes de crédit attendues sont calculées et les corrections de valeurs constatées dans les différentes étapes du modèle de dépréciation de la norme IFRS 9.
- Dépréciation des immeubles de placement évalués au coût : à chaque arrêté, la Banque passe en revue ses immeubles de placement évalués au coût pour déterminer si une dépréciation s'est produite. Si cette indication objective existe, la dépréciation est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui nécessitent des estimations.



- Juste valeur des instruments financiers : la juste valeur des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs est évaluée à l'aide de techniques d'évaluation. Celles-ci sont validées et périodiquement revues afin de refléter au mieux la juste valeur des instruments financiers évaluée à la date de référence.
- S'agissant spécifiquement des titres de participation non consolidés, ils sont évalués en appliquant la méthode de l'actif net corrigé ou de la valeur mathématique, que la BCEAO considère comme étant la plus appropriée pour donner une image représentative de la valeur intrinsèque de la quote-part qu'elle détient dans les capitaux propres de ces entités<sup>2</sup>.
- Avantages postérieurs à l'emploi : la valeur actuelle des obligations liées aux engagements de retraite et aux médailles de travail est tributaire des hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. Pour sa part, à la fin de chaque exercice, le taux d'actualisation utilisé pour la détermination de ces obligations correspond au taux à long terme des emprunts d'Etat dans l'UMOA. Les estimations des autres variables sont effectuées sur la base du meilleur jugement par les Services compétents de la Banque.

### **2.31- Evénements postérieurs à la date de clôture**

Les événements significatifs ayant un lien avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers.

A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture (événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements), sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

### **2.32- Changement de méthodes, d'estimations comptables**

Non applicable.

### **2.33- Contextes économique et monétaire**

L'activité économique mondiale continue de se ressentir des effets des relèvements des taux directeurs des banques centrales face à des niveaux d'inflation toujours élevés, des difficultés rencontrées par l'économie chinoise et de la persistance des tensions géopolitiques. Selon les dernières projections publiées par le FMI en octobre 2023, la croissance économique mondiale devrait ralentir en 2023 et 2024. Le rythme de progression de la production mondiale passerait de 3,5% en 2022 à 3,0% en 2023 et 2,9% en 2024.

---

<sup>2</sup> La Banque prévoit d'explorer des méthodes alternatives de valorisation de ses titres de participation. A cet égard, elle appréciera le résultat des travaux envisagés par rapport à celui de la méthode en vigueur au titre de ses principaux jugements comptables et estimations.



Au sein de l'Union, les perspectives économiques restent favorables, mais demeurent tributaires de l'évolution de la conjoncture internationale, de la situation socio-politique et sécuritaire ainsi que des effets climatiques.

La politique monétaire est restée en ligne avec les objectifs de préservation de la stabilité externe et interne de la monnaie commune. Ainsi, le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO, au regard de l'évolution de la conjoncture économique, en lien avec la montée des incertitudes tant au niveau international que régional, a procédé à trois (3) relèvements consécutifs de 25 points de base de ses taux directeurs, au cours de l'année 2023, afin de favoriser le retour progressif de l'inflation dans sa zone cible de 1% à 3%. Sur cette base, à compter du 16 décembre 2023, le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité s'établit à 3,50% et le taux du guichet de prêt marginal est fixé à 5,50%.

### **Note 3 – Gestion des risques**

Les risques gérés à la BCEAO sont de trois types : le risque stratégique, le risque financier et le risque opérationnel.

#### **3.1. Le risque stratégique**

Le risque stratégique est défini comme le risque lié aux orientations stratégiques et politiques fixées par une organisation pour réaliser ses missions dans le respect des attentes des parties prenantes et faire face aux mutations des environnements interne et externe. A la BCEAO, ce risque concerne ses missions fondamentales ainsi que les orientations définies par ses Organes, et particulièrement celles inscrites au Plan Stratégique.

#### **3.2. Le risque financier**

Le risque financier est le risque de perte consécutive à une opération sur un actif financier ou une opération économique ayant une incidence financière. Il est lié aux incertitudes inhérents aux marchés financiers. La gestion du risque financier a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO. Dans ce cadre, la Banque est exposée aux principaux risques ci-après.

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit mesure la capacité de l'émetteur des obligations à honorer ses engagements (paiement périodique des coupons et remboursement du principal à l'échéance).

Il est apprécié sur la base d'un « rating » minimum, car les objectifs de gestion contraignent la BCEAO à la souscription d'instruments financiers offrant un degré élevé de liquidité et de sécurité, apprécié à partir du rating ainsi que du statut de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué.



Le rating renseigne sur la qualité de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué. Il est constitué des notes attribuées par des agences spécialisées et indépendantes telles que Moody's, Standard & Poor's et Fitch IBCA. Il donne des indications sur l'aptitude de l'émetteur du titre ou du dépositaire d'un placement en espèces à faire face au paiement des intérêts et du capital. Le rating fait l'objet d'évaluations périodiques.

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité représente le risque de ne pouvoir trouver un acquéreur pour un titre que l'on désire revendre, ou de ne pouvoir revendre un titre sans affecter substantiellement son prix de marché.

Au regard de la contrainte de liquidité plus ou moins forte pesant sur les réserves de change, les contreparties privilégiées par la Banque Centrale sont celles qui présentent un risque de type « souverain ». Toutefois, la BCEAO admet dans son univers d'investissement des risques autres que souverains qui bénéficient d'un rating élevé et dont les supports offrent un degré de liquidité proche de celui de titres d'Etat.

- **Risque de marché**

Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques de marché.

- ***Risque de change***

Les actifs financiers évalués en juste valeur et ceux évalués au coût amorti sont principalement constitués en euros.

La Banque Centrale assure une gestion active du risque de change sur les opérations avec le FMI.

Des opérations de change sont effectuées dans le cadre de la gestion du Fonds de liquidité. Pour la gestion du risque de change, il a été développé et mis en œuvre un modèle de suivi selon la technique de la « Value At Risk » (VAR). En outre, les règles de gestion du portefeuille en devises de la Banque Centrale instituent un maximum d'engagement de l'actif par agent et des limites de pertes (latentes et effectives).

Par ailleurs, des opérations de change sont également effectuées avec les banques de l'Union, leur couverture est assurée de façon systématique et immédiate par des opérations de change conclues avec des correspondants extérieurs. Ce dispositif permet d'atténuer le risque de change.

- ***Risque de taux d'intérêt***

Le risque de taux d'intérêt associé aux placements obligataires est celui d'une variation des taux d'intérêt sur le marché et de l'impact de cette variation sur le prix des obligations. Il est apprécié en fonction des différents portefeuilles ou catégories d'actifs.



➤ *Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat*

Cette catégorie d'actifs financiers est réévaluée mensuellement à leur juste valeur c'est-à-dire à leur valeur de marché.

Sur cette base, ces instruments financiers sont exposés aux risques de taux d'intérêt. En pratique, cela signifie qu'une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'un titre évalué en juste valeur par résultat et inversement.

Le risque de taux d'intérêt sur le Fonds de liquidité, constitué de titres évalués en juste valeur par résultat et qui fait l'objet d'une gestion active, est géré de manière relative par rapport à un portefeuille de référence ou « benchmark » dont les caractéristiques traduisent les choix à moyen terme du couple risque/rendement de la Banque Centrale.

La mesure du risque de taux d'intérêt est effectuée au travers de la duration qui est définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.

Afin de limiter les risques pris lors des investissements, le cadre de gestion des réserves de change de la BCEAO a limité l'écart maximal de duration entre les Fonds abritant les titres évalués en juste valeur par résultat et leur portefeuille de référence ou « benchmark ».

Les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat sont constitués de titres d'Etat et d'agences.

➤ *Actifs financiers évalués au coût amorti*

Ces actifs financiers sont réévalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui lui-même est déterminé à la date d'acquisition du titre. Ainsi, la variation des taux d'intérêt sur les marchés financiers n'a pas d'influence sur la comptabilisation de cette catégorie d'actifs, sauf en cas de cession anticipée. Il s'agit principalement du portefeuille d'investissement constitué en majorité de titres souverains de la zone euro et des Etats-Unis présentant des risques de pertes attendues peu significatifs.

➤ *Actifs financiers évalués en juste valeur par capitaux propres*

Ces actifs financiers sont évalués ultérieurement à leur juste valeur au cours du jour le plus récent ou à leur valeur de marché (mark to market) et sont donc exposés aux risques de taux d'intérêt.

De ce fait, une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'actifs financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres et inversement.

La mesure du risque de taux d'intérêt est également effectuée au travers de la duration, définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.



## - *Autres risques de marché*

Les autres risques de marché sont les risques que la valeur des instruments financiers varie en raison de facteurs autres que les cours des devises et les taux d'intérêts.

### **3.3. Le risque opérationnel**

Le risque opérationnel est le risque de pertes financières, d'atteinte à la réputation, d'incapacité à atteindre les objectifs des structures, résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des procédures, au personnel, aux systèmes ou aux événements extérieurs. Il intègre le risque de discontinuité d'activité lié aux événements très rares mais à conséquences extrêmes, le risque juridique lié à la non-conformité aux obligations légales, réglementaires et contractuelles, le risque sanitaire ainsi que le risque projet.

La gestion des risques opérationnels à la BCEAO consiste à assurer la bonne conduite des activités et l'exécution efficiente des opérations dans le cadre de la réalisation de ses missions et l'atteinte de ses objectifs. A cet effet, la Banque a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques.

Ce dispositif a été réaménagé en 2013 par la mise en place d'une Démarche de MAîtrise des Risques (DMAR) ayant abouti à l'élaboration d'une cartographie des risques ainsi qu'un guide méthodologique permettant notamment une claire compréhension des concepts relatifs au risque opérationnel. Le dispositif intègre également des activités d'audit interne et d'inspection.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour identifier, évaluer et traiter les risques. Ces risques sont contrôlés en se fondant sur un ensemble de politiques, de directives et de procédures. La mise en place d'une base des incidents opérationnels permet d'objectiver l'évaluation des risques.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

Par ailleurs, la BCEAO dispose d'un Plan de Continuité d'Activité qui lui confère la capacité à poursuivre ses activités essentielles à des niveaux prédéfinis acceptables suite à une crise.

## **Note 4 – Centralisation des comptes, audit et approbation des comptes**

### **4.1- La centralisation des comptes**

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération, du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et du Centre de Traitement Fiduciaire font l'objet d'une centralisation au Siège.



## 4.2- Audit et approbation des comptes

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre de chaque année par le Conseil d'Administration sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de l'article 108 des Statuts de la BCEAO.

En application de l'article 87 des Statuts, un Comité d'Audit composé de quatre Administrateurs de la Banque, est chargé d'apprécier la qualité de l'administration, du fonctionnement, de l'information financière et du système de contrôle de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 107 de ses Statuts. Il est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des Agences dans les Etats et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale. En outre, le Commissaire Contrôleur est chargé du contrôle de la comptabilité du Siège et du Centre de Traitement Fiduciaire ainsi que de celles du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération. Le Conseil des Ministres de l'Union a procédé, lors de sa session ordinaire de septembre 2018, à la désignation des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur pour la vérification des comptes des exercices 2018 à 2023. A cet égard, le Cabinet Racine, membre d'Ernst & Young a été désigné comme Commissaire Contrôleur.



## Note 5 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

Monnaies étrangères et or	31/12/23 en F CFA	31/12/22 en F CFA	Variation en %
1 Dinar des Emirats Arabes (AED)	162,630	167,980	-3,18
1 Yuan chinois (CNY)	83,550	89,150	-6,28
1 Dollar des Etats Unis (USD)	593,630	615,000	-3,47
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	754,800	739,580	2,06
1 Franc suisse (CHF)	708,380	666,150	6,34
1 Yen japonais (JPY)	4,196	4,663	-10,02
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	799,631	821,857	-2,70
1 Dollar canadien (CAD)	448,000	454,260	-1,38
1 Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCA)	798,647	821,855	-2,82
1 Once d'or	1 204 853,000	1 101 676,000	9,37

Evolution mensuelle du cours du Droit de Tirage Spécial (DTS) : valeur 1 DTS en FCFA en fin de mois	2023	2022
janvier	816,521	818,348
février	820,817	817,010
mars	811,414	816,859
avril	804,641	836,624
mai	815,089	826,420
juin	802,937	838,517
juillet	799,155	851,367
août	802,709	853,626
septembre	814,204	861,250
octobre	811,769	849,088
novembre	800,089	831,230
décembre	799,631	821,857



## Informations sur le bilan et le hors bilan

### Bilan Actif

#### Note 6 – Avoirs en or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO, à la Banque de France et à la Banque des Règlements Internationaux.

	31/12/23		31/12/22		Variation	
	en onces	en millions de FCFA	en onces	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Or en dépôt au Siège	119 713,03	144 237	119 713,03	131 885	12 352	9
Or en dépôt à la Banque de France	1 054 479,65	1 270 493	1 054 479,65	1 161 695	108 798	9
Or solde compte poids	40 131,49	48 352	26 160,11	28 820	19 532	68
Or en dépôt à la BRI	305 928,51	368 599	310 427,89	341 991	26 608	8
<b>Total</b>	<b>1 520 252,68</b>	<b>1 831 681</b>	<b>1 510 780,68</b>	<b>1 664 391</b>	<b>167 290</b>	<b>10</b>

L'augmentation des avoirs en or est liée à l'effet cumulé de l'appréciation du cours moyen de l'once d'or qui passe de 1 101 676 F CFA au 31 décembre 2022 à 1 204 853 F CFA à fin 2023 et de la hausse du volume du stock d'or qui est de 1 520 252,68 onces au 31 décembre 2023 contre 1 510 780,68 onces un an auparavant, en relation avec l'effet net des achats et des ventes d'or effectués sur la période.

#### Tableau de variation du stock d'or

(En millions de FCFA)

	31/12/22	Variation				31/12/23
		Achat (+)	Vente (-)	Transfert (+/-)	Réévaluation (+/-)	
Or en dépôt au Siège	131 885				12 352	144 237
Or en dépôt à la Banque de France	1 161 695				108 798	1 270 493
Or solde compte poids	28 820	29 224	4 785	-8 132	3 225	48 352
Or non alloué auprès de la BRI	341 991		13 317	8 132	31 793	368 599
<b>Total</b>	<b>1 664 391</b>	<b>29 224</b>	<b>18 102</b>	<b>0</b>	<b>156 168</b>	<b>1 831 681</b>

#### Note 7 – Avoirs sur le Fonds Monétaire International

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS. Elle se présente comme suit :

	31/12/23		31/12/22		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Position de réserve (*)	250 224 346	200 087	-1 421 674 164	-1 168 413	1 368 500	117
Avoirs en Droits de Tirage Spéciaux	2 122 711 500	1 697 386	2 619 645 076	2 152 974	-455 588	-21
<b>Total</b>	<b>2 372 935 846</b>	<b>1 897 473</b>	<b>1 197 970 912</b>	<b>984 561</b>	<b>912 912</b>	<b>93</b>

(\*) En conformité avec la situation publiée par le FMI.

- **Position de réserve**

La position de réserve s'analyse comme suit.

	31/12/23		31/12/22		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Quotas FMI	1 711 600 000	1 368 648	1 711 600 000	1 406 690	-38 042	-3
FMI, Compte N°1	-3 781 085 408	-3 042 417	-3 081 183 417	-2 577 792	-464 625	-18
FMI, Compte Titres	-54 161 250	-43 580	-52 090 747	-43 580	0	0
Ajustement FMI compte N°1 (*)	(*)	18 944	(*)	45 500	-26 556	-58
Ajustement FMI compte Titres (**)	(**)	271	(**)	769	-498	-65
Avoirs exclus (***)	2 373 871 004	1 898 221	0	0	1 898 221	-
<b>Total</b>	<b>250 224 346</b>	<b>200 087</b>	<b>-1 421 674 164</b>	<b>-1 168 413</b>	<b>1 368 500</b>	<b>117</b>

(\*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte N°1 n'est pas associé au poste FMI Compte N°1 en DTS.

(\*\*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte Titres n'est pas associé au poste FMI Compte Titres en DTS.

(\*\*\*) Il s'agit du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC), de l'Accord de Confirmation (SBA) et de l'Instrument de Financement Rapide (IFR) accordés aux Etats de l'Union en contrepartie des avoirs en FCFA du Fonds dans les livres de la Banque.

**Remarque** : La présentation adoptée en 2023, fait suite à une recommandation du FMI, et permet d'assurer en lecture directe, le rapprochement du montant de la position de réserve dans les livres de la BCEAO avec celui publié par le FMI.

- **Avoirs en DTS**

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit.

	31/12/23		31/12/22		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
DTS détenus	1 949 260 168	1 558 689	2 554 271 845	2 099 246	-540 557	-26
BCEAO, son compte au FMI	173 451 332	138 697	65 373 231	53 728	84 969	158
<b>Total</b>	<b>2 122 711 500</b>	<b>1 697 386</b>	<b>2 619 645 076</b>	<b>2 152 974</b>	<b>-455 588</b>	<b>-21</b>

## Note 8 – Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants, les billets étrangers, les titres en devises et les créances rattachées.



La rubrique se décompose comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Correspondants et dépôts	1 725 352	1 942 089	-216 737	-11
Billets étrangers	32 092	22 766	9 326	41
Portefeuille de titres	3 994 543	5 395 127	-1 400 584	-26
Instruments de couverture	0	0	0	-
Créances rattachées (intérêts courus)	9 341	21 543	-12 202	-57
<b>Total</b>	<b>5 761 328</b>	<b>7 381 525</b>	<b>-1 620 197</b>	<b>-22</b>

- **Correspondants et dépôts**

Ce poste s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Comptes ordinaires et de dépôt chez les correspondants	1 699 275	1 849 839	-150 564	-8
Prêts interbancaires	26 077	92 250	-66 173	-72
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	4 682	4 818	-136	-3
<b>Total montants bruts (1)</b>	<b>1 730 034</b>	<b>1 946 907</b>	<b>-216 873</b>	<b>-11</b>
Dépréciation (2)	-4 682	-4 818	136	3
<b>Montants nets (1) – (2)</b>	<b>1 725 352</b>	<b>1 942 089</b>	<b>-216 737</b>	<b>-11</b>

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès de divers correspondants. Les dépôts et prêts interbancaires en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme.

Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est défini en référence au DTS.

Le mécanisme multilatéral de compensation ayant été définitivement clôturé en 2010, comme convenu lors de la 38ème réunion du Comité des Gouverneurs qui s'est tenue à Banjul le 29 juillet 2010, la créance concernée a été dépréciée en totalité. Les variations du solde résultent de l'effet des réévaluations de change périodiques.



- **Billets étrangers**

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devise se présente comme suit.

	31/12/23		31/12/22		Variation	
	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)	en millions de FCFA	%
EUR	38 658 571,2	25 359	28 274 466,3	18 547	6 812	37
USD	10 895 753,0	6 468	6 519 335,0	4 010	2 458	61
CHF	326 110,0	231	297 120,0	198	33	17
GBP	45 280,0	34	15 480,0	11	23	209
<b>Total</b>		<b>32 092</b>		<b>22 766</b>	<b>9 326</b>	<b>41</b>

- **Portefeuille de titres**

Le portefeuille de titres est constitué par des bons du trésor et des obligations. Il s'analyse comme suit.

*(en millions de FCFA)*

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Titres en devises (1)	3 663 123	5 067 919	-1 404 796	-28
Correction de valeur (2)*	-2 540	-2 507	-33	1
<b>Sous-total (3) = (1) – (2)</b>	<b>3 660 583</b>	<b>5 065 412</b>	<b>-1 404 829</b>	<b>-28</b>
Parts de fonds commun de placement détenues (4)	333 960	329 715	4 245	1
<b>Total = (3) + (4)</b>	<b>3 994 543</b>	<b>5 395 127</b>	<b>-1 400 584</b>	<b>-26</b>

\* Cf. Notes 2.12 et 29

→ **Titres en devises**

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres évalués en juste valeur par le résultat et de titres évalués au coût amorti. Les titres en devises s'analysent comme suit :



(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Titres en devises détenus évalués à la juste valeur par le résultat	102 497	109 598	-7 101	-6
Titres en devises détenus évalués au coût amorti	3 560 626	4 958 321	-1 397 695	-28
Correction de valeur *	-2 540	-2 507	-33	1
<b>Total</b>	<b>3 660 583</b>	<b>5 065 412</b>	<b>-1 404 829</b>	<b>-28</b>

\* Cf. Notes 2.12 et 29

- **Titres en devises détenus évalués à la juste valeur par le résultat**

a) *Ventilation par catégorie de titres*

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Bons du trésor et valeurs assimilées	98 413	103 008	-4 595	-4
Obligations	4 084	6 590	-2 506	-38
<b>Total</b>	<b>102 497</b>	<b>109 598</b>	<b>-7 101</b>	<b>-6</b>

b) *Ventilation par devises*

(en millions de FCFA)

	31/12/2023		31/12/2022		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	0,00	0	0,00	0	0
USD	172 661 966,55	102 497	178 209 081,64	109 598	-7 101
Autres	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>102 497</b>	<b>-</b>	<b>109 598</b>	<b>-7 101</b>

c) *Ventilation selon le mode de valorisation*

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Titres en devises cotés	102 497	109 598	-7 101	-6
Titres en devises non cotés	0	0	0	-
<b>Total</b>	<b>102 497</b>	<b>109 598</b>	<b>-7 101</b>	<b>-6</b>

d) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Etats	98 413	103 008	-4 595	-4
Institutions monétaires	4 084	6 590	-2 506	-38
Entreprises	0	0	0	-
<b>Total</b>	<b>102 497</b>	<b>109 598</b>	<b>-7 101</b>	<b>-6</b>

- Titres en devises évalués au coût amorti

a) Ventilation par catégorie de titres

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Bons de Trésors et valeurs assimilées	3 560 626	4 958 321	-1 397 695	-28
Obligations	0	0	0	-
Autres	0	0	0	-
<b>Total</b>	<b>3 560 626</b>	<b>4 958 321</b>	<b>-1 397 695</b>	<b>-28</b>

b) Ventilation par devise

(En millions de FCFA)

	31/12/23		31/12/22		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	5 428 139 152,19	3 560 626	7 558 911 196,88	4 958 321	-1 397 695
USD	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>5 428 139 152,19</b>	<b>3 560 626</b>	<b>7 558 911 196,88</b>	<b>4 958 321</b>	<b>-1 397 695</b>



c) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(En millions de FCFA)

	31/12/23		31/12/22		Variation	
	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille	Valeur	%
Etats	3 560 626	100%	4 958 321	100%	-1 397 695	-28
Institutions parapubliques	0		0		0	-
Institutions supranationales	0		0		0	-
Entreprises	0		0		0	-
<b>Total</b>	<b>3 560 626</b>		<b>4 958 321</b>		<b>-1 397 695</b>	<b>-28</b>

d) Ventilation selon la durée résiduelle des titres

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
≤ 1 an	8 079	78 469	-70 390	-90
> 1 an et ≤ 5 ans	1 081 908	1 871 322	-789 414	-42
> 5 ans	2 470 639	3 008 530	-537 891	-18
<b>Total</b>	<b>3 560 626</b>	<b>4 958 321</b>	<b>-1 397 695</b>	<b>-28</b>

→ Parts de fonds commun de placement détenues

La BCEAO a souscrit à des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP K, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). En outre, l'Institut d'émission a adhéré au Fonds RAMP (Reserve Advisory Management Program) géré par la Banque Mondiale. Le montant de ces parts a évolué comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Parts de Fonds Commun de Placement évalués à la juste valeur par le résultat - BISIP K	199 615	197 066	2 549	1
Parts de Fonds Commun de Placement évalués à la juste valeur par le résultat – RAMP	134 345	132 649	1 696	1
<b>Total</b>	<b>333 960</b>	<b>329 715</b>	<b>4 245</b>	<b>1</b>

- **Créances rattachées**

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit :

*(En millions de FCFA)*

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Créances rattachées aux comptes de correspondants et dépôts	959	978	-19	-2
Créances rattachées au portefeuille de titres	8 382	20 565	-12 183	-59
<b>Total</b>	<b>9 341</b>	<b>21 543</b>	<b>-12 202</b>	<b>-57</b>

### Note 9 – Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend les encours des interventions, en FCFA, de la Banque au titre du prêt marginal, ceux liés à la prise en pension de titres dans le cadre des opérations d'open market sur le marché monétaire ainsi que les créances rattachées. Elle se présente comme suit :

*(En millions de FCFA)*

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Effets pris en pension sur le guichet du prêt marginal	1 024 230	12 645	1 011 585	8 000
Effets pris en pension au marché monétaire	7 400 770	9 371 714	-1 970 944	-21
Créances en souffrance	17 380	0	17 380	-
Créances rattachées (intérêts courus)	12 359	7 385	4 974	67
Pénalités à recevoir sur créances impayées	211	0	211	-
<b>Total montants bruts (1)</b>	<b>8 454 950</b>	<b>9 391 744</b>	<b>-936 794</b>	<b>-10</b>
Dépréciation (2)	-1 080	0	-1 080	-
<b>Montants nets (1) – (2)</b>	<b>8 453 870</b>	<b>9 391 744</b>	<b>-937 874</b>	<b>-10</b>

Les concours aux établissements de crédit sont systématiquement garantis par des collatéraux couvrant intégralement les montants transigés (Cf. Note 28).

### Note 10 – Créances sur les Trésors Nationaux

Cette rubrique se décompose comme suit :

*(En millions de FCFA)*

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Découverts statutaires consolidés	217 971	217 971	0	0
Concours adossés aux allocations de DTS	1 312 536	1 312 536	0	0
Titres publics rachetés	1 930 408	0	1 930 408	-
Autres créances sur les Trésors Nationaux	242 288	242 288	0	0
Créances rattachées	35 067	0	35 067	-
<b>Total</b>	<b>3 738 270</b>	<b>1 772 795</b>	<b>1 965 475</b>	<b>111</b>



- **Titres publics rachetés**

La BCEAO a procédé, au cours de l'exercice 2023, au rachat de titres publics détenus par les banques et établissements de crédit de l'Union. Ils s'analysent comme suit :

*(En millions de FCFA)*

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Titres publics rachetés évalués au coût amorti	1 930 408	0	1 930 408	-
Titres publics rachetés évalués à la juste valeur par le résultat	0	0	0	-
Créances rattachées aux titres rachetés	35 067	0	35 067	-
<b>Total</b>	<b>1 965 475</b>	<b>0</b>	<b>1 965 475</b>	<b>-</b>

→ *Ventilation par catégorie de titres*

*(En millions de FCFA)*

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Bons du trésor et valeurs assimilées	54 584	0	54 584	-
Obligations	1 875 824	0	1 875 824	-
<b>Total</b>	<b>1 930 408</b>	<b>0</b>	<b>1 930 408</b>	<b>-</b>

→ *Ventilation selon la durée résiduelle*

*(En millions de FCFA)*

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
≤ 1 an	292 752	0	292 752	-
> 1 an et ≤ 5 ans	1 637 656	0	1 637 656	-
> 5 ans	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 930 408</b>	<b>0</b>	<b>1 930 408</b>	<b>-</b>

- **Autres créances**

Les autres créances se présentent comme suit :

*(En millions de FCFA)*

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Créances sur positions extérieures des Etats	17 145	17 145	0	0
Autres créances financières	225 143	225 143	0	0
<b>Total</b>	<b>242 288</b>	<b>242 288</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Dans le cadre des travaux de clôture des comptes, l'actualisation annuelle des analyses a confirmé que le risque de crédit sur ces actifs financiers est négligeable. En conséquence, aucune correction



de valeur pour dépréciation n'est jugée nécessaire à la date d'arrêté.

Par ailleurs, aucune échéance n'était exigible au cours de l'exercice 2023 (Cf. Note 2.15).

- **Créances rattachées**

Les créances rattachées sont constituées exclusivement des intérêts courus à recevoir sur les titres publics rachetés.

### Note 11 – Opérations pour compte des Trésors Nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI. Elle est constituée de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), de la Facilité de Crédit Rapide (FCR), du Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC), de l'Instrument de Financement Rapide (IFR), de l'Accord de Confirmation (SBA), de la Facilité de Crédit de Confirmation (SCF) et de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (RSF).

Les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et leurs contreparties figurent, selon leur nature, au passif au niveau des engagements envers le FMI ou dans le compte FMI n°1. Ils se détaillent ainsi qu'il suit.

*(En millions de FCFA)*

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	618 209	571 422	46 787	8
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	1 509 543	1 268 610	240 933	19
Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC)	1 143 566	532 401	611 165	115
Instrument de Financement Rapide (IFR)	465 120	598 795	-133 675	-22
Accord de confirmation (SBA)	314 926	226 625	88 301	39
Facilité de crédit de confirmation (SCF)	157 601	113 277	44 324	39
Facilité pour la Résilience et la Durabilité (RSF)	39 001	0	39 001	-
<b>Total</b>	<b>4 247 966</b>	<b>3 311 130</b>	<b>936 836</b>	<b>28</b>

Les variations de l'exercice s'expliquent par les opérations ci-après.

	FCR	FEC	MEDC	IFR	SBA	SCF	RSF	Total
<b>Solde au 31/12/22</b>	<b>571 422</b>	<b>1 268 610</b>	<b>532 401</b>	<b>598 795</b>	<b>226 625</b>	<b>113 277</b>	<b>0</b>	<b>3 311 130</b>
Tirages (+)	48 979	374 305	656 373	0	88 301	44 324	39 001	1 251 283
Remboursements (-)	2 192	133 372	45 208	133 675	0	0	0	314 447
<b>Solde au 31/12/23</b>	<b>618 209</b>	<b>1 509 543</b>	<b>1 143 566</b>	<b>465 120</b>	<b>314 926</b>	<b>157 601</b>	<b>39 001</b>	<b>4 247 966</b>



## Note 12 – Autres investissements financiers

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Titres de participation évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	556 382	476 653	79 729	17
<b>Montant nets</b>	<b>556 382</b>	<b>476 653</b>	<b>79 729</b>	<b>17</b>

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/22	Variation			31/12/23	% de détention
		Acquisition (+)	Cession (-)	Ecart de réévaluation (+/-)		
BOAD	459 281	12 300		66 984	538 565	37,15%
SWIFT	808			69	877	0,20%
GIM UEMOA	9 262			642	9 904	50,35%
La Banque Agricole (ex-CNCAS)	977			-72	905	2,38%
AFREXIM BANK	4 814			-224	4 590	0,15%
AFRICA50 DEVELOPPEMENT DE PROJETS	53			-11	42	0,53%
AFRICA50 FINANCEMENT DE PROJETS	1 440			48	1 488	0,57%
ICADE	18			-7	11	0,00%
<b>Total</b>	<b>476 653</b>	<b>12 300</b>	<b>0</b>	<b>67 429</b>	<b>556 382</b>	

## Note 13 – Biens immobiliers de placement et autres immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Biens immobiliers de placement	2 804	2 883	-79	-3
Autres immobilisations	489 870	502 188	-12 318	-2
<b>Total</b>	<b>492 674</b>	<b>505 071</b>	<b>-12 397</b>	<b>-2</b>

- **Biens immobiliers de placement**

La BCEAO détient deux (2) immeubles de placement au 31 décembre 2023. Les mouvements de ce poste se détaillent comme suit.

- **Valeurs brutes**

(En millions de FCFA)

	<b>Immeubles de placement</b>
<b>Valeur brute au 31 décembre 2022</b>	<b>22 699</b>
Entrées	0
Sorties	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0
<b>Valeur brute au 31 décembre 2023</b>	<b>22 699</b>

- **Cumul des amortissements**

(En millions de FCFA)

	<b>Immeubles de placement</b>
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2022</b>	<b>19 816</b>
Amortissements de l'exercice	79
Amortissements liés aux éléments sortis	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2023</b>	<b>19 895</b>

- **Valeurs nettes comptables**

(En millions de FCFA)

	<b>Immeubles de placement</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2022</b>	<b>2 883</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2023</b>	<b>2 804</b>

Au 31 décembre 2023, au regard des avantages économiques futurs attendus, notamment les projections des entrées nettes de trésorerie associées à chacun des immeubles de placement, leur valeur recouvrable respective étant supérieure à leur valeur nette comptable, aucune dépréciation d'actif n'est constatée.

La valeur de marché des immeubles de placement de la BCEAO, à dire d'expert, est estimée à 8 368 millions de F CFA.

- **Autres immobilisations**

Ce poste se décompose comme suit.



(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Immobilisations incorporelles	372	765	-393	-51
Autres immobilisations corporelles	426 497	446 430	-19 933	-4
Avances et acomptes versés sur immobilisations	63 001	54 993	8 008	15
<b>Total</b>	<b>489 870</b>	<b>502 188</b>	<b>-12 318</b>	<b>-2</b>

→ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels. Les mouvements de ce poste au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit.

- *Valeurs brutes*

(En millions de FCFA)

	Logiciels
<b>Valeur brute au 31 décembre 2022</b>	<b>10 270</b>
Entrées	0
Sorties	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0
<b>Valeur brute au 31 décembre 2023</b>	<b>10 270</b>

- *Cumul des amortissements et des provisions*

(En millions de FCFA)

	Logiciels
<b>Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2022</b>	<b>9 505</b>
Amortissements de l'exercice	393
Amortissements liés aux éléments sortis	0
Ajustement des provisions	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0
<b>Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2023</b>	<b>9 898</b>

- *Valeurs nettes comptables*

(En millions de FCFA)

	Logiciels
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2022</b>	<b>765</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2023</b>	<b>372</b>

→ **Autres immobilisations corporelles**

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants.

(En millions de FCFA)

	Valeurs nettes comptables Au 31/12/23	Valeurs nettes comptables Au 31/12/22	Variation	%
Terrains	195 770	195 781	-11	0
Constructions	202 499	218 641	-16 142	-7
Matériel et mobilier	16 583	20 087	-3 504	-17
Matériel de transport	2 205	2 481	-276	-11
Patrimoine artistique	9 440	9 440	0	0
<b>Total</b>	<b>426 497</b>	<b>446 430</b>	<b>-19 933</b>	<b>-4</b>

Les mouvements au 31 décembre 2023 des autres immobilisations corporelles se détaillent comme suit.

- *Valeurs brutes*

(En millions de FCFA)

	Terrains	Construc tions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2022</b>	<b>195 781</b>	<b>632 357</b>	<b>73 183</b>	<b>8 966</b>	<b>9 440</b>	<b>919 727</b>
Entrées	0	1 527	1 420	490	0	3 437
Sorties	0	-4 662	-1 339	-236	0	-6 237
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-11	1 317	1 765	0	0	3 071
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2023</b>	<b>195 770</b>	<b>630 539</b>	<b>75 029</b>	<b>9 220</b>	<b>9 440</b>	<b>919 998</b>

- *Cumul des amortissements et des provisions*

(En millions de FCFA)

	Terrains	Construc tions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
<b>Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2022</b>	<b>0</b>	<b>413 716</b>	<b>53 096</b>	<b>6 485</b>	<b>0</b>	<b>473 297</b>
Amortissements de l'exercice		18 337	6 662	766		25 765
Amortissements liés aux éléments sortis		-4 013	-1 312	-236		-5 561
<b>Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2023</b>	<b>0</b>	<b>428 040</b>	<b>58 446</b>	<b>7 015</b>	<b>0</b>	<b>493 501</b>



- Valeurs nettes comptables

(En millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2022	195 781	218 641	20 087	2 481	9 440	446 430
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2023	195 770	202 499	16 583	2 205	9 440	426 497

→ Avances et acomptes versés sur immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	57	42	15	36
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	62 944	54 951	7 993	15
<b>Total</b>	<b>63 001</b>	<b>54 993</b>	<b>8 008</b>	<b>15</b>

**Note 14 – Autres actifs**

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Prêts au Personnel	44 673	42 910	1 763	4
Dépôts et cautionnements	119	109	10	9
Produits divers à encaisser	13 655	12 502	1 153	9
Stocks de matériel d'émission	14 688	9 034	5 654	63
Valeurs à l'encaissement	354	30	324	1 080
Opérations à régulariser Actif	30 247	548	29 699	5 420
Dépenses d'investissement à classer	2 745	3 110	-365	-12
Autres comptes d'ordre	55 996	9 806	46 190	471
<b>Total montants bruts (1)</b>	<b>162 477</b>	<b>78 049</b>	<b>84 428</b>	<b>108</b>
<i>Dépréciation (2)</i>	<i>-1 065</i>	<i>-1 492</i>	<i>427</i>	<i>29</i>
<b>Montants nets (1) - (2)</b>	<b>161 412</b>	<b>76 557</b>	<b>84 855</b>	<b>111</b>

Les prêts au personnel sont constitués des sommes prêtées par la Banque Centrale à ses agents.

Les produits divers à encaisser correspondent principalement aux produits sur activités STAR-UEMOA et SICA-UEMOA non encore perçus à la date d'arrêté.

Le stock de matériel d'émission est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les valeurs à l'encaissement sont des valeurs reçues par la BCEAO dont elle se charge du recouvrement.

Les opérations à régulariser Actif sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon définitive dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les dépenses d'investissement à classer portent sur diverses acquisitions d'éléments d'actifs dont le processus d'immobilisations n'a pas encore abouti à la date d'arrêté des comptes. Ce compte est soldé au fur et à mesure de l'immatriculation des biens reçus.

Les provisions constituées se présentent comme suit.

*(En millions de FCFA)*

	<b>31/12/22</b>	<b>Augmentation (+)</b>	<b>Diminution (-)</b>	<b>31/12/23</b>
Provisions pour dépréciation des comptes de stocks d'ouvrages, fournitures et pièces de rechange	1 492	0	427	1 065
<b>Total</b>	<b>1 492</b>	<b>0</b>	<b>427</b>	<b>1 065</b>



## Bilan Passif et capitaux propres

### Note 15 – Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Billets en circulation	11 430 074	11 201 317	228 757	2
Monnaies en circulation	239 339	226 673	12 666	6
<b>Total</b>	<b>11 669 413</b>	<b>11 427 990</b>	<b>241 423</b>	<b>2</b>

### Note 16 – Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes de l'Union, des établissements de crédit (banques et établissements financiers), des Trésors nationaux et autres comptables publics ainsi que de divers autres titulaires. Elle se décompose comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Banques et Institutions étrangères	178 001	201 615	-23 614	-12
Banques et Institutions communes de l'Union	746 137	613 598	132 539	22
Banques inscrites dans les Etats	2 679 108	3 867 915	-1 188 807	-31
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	5 100	4 429	671	15
Trésors Nationaux et autres comptables publics	1 317 004	1 807 927	-490 923	-27
Autres comptes de dépôts	216 010	67 445	148 565	220
<b>Total</b>	<b>5 141 360</b>	<b>6 562 929</b>	<b>-1 421 569</b>	<b>-22</b>

Les soldes s'analysent comme suit :

#### a) Banques et Institutions étrangères

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Comptes courants ordinaires	167 831	192 901	-25 070	-13
FMI Compte N°2	574	786	-212	-27
Dépôts	9 596	7 928	1 668	21
<b>Total</b>	<b>178 001</b>	<b>201 615</b>	<b>-23 614</b>	<b>-12</b>

**b) Banques et institutions communes de l'Union**

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
BOAD, divers comptes de dépôts	367 764	239 840	127 924	53
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	9 260	8 618	642	7
Autres Institutions communes	368 965	364 912	4 053	1
Dettes rattachées (intérêts courus)	148	228	-80	-35
<b>Total</b>	<b>746 137</b>	<b>613 598</b>	<b>132 539</b>	<b>22</b>

**c) Banques et Etablissements Financiers, Trésors Nationaux et autres comptes publics**

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Banques inscrites dans les Etats	2 679 108	3 867 915	-1 188 807	-31
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	5 100	4 429	671	15
<i>Sous-total (1)</i>	<i>2 684 208</i>	<i>3 872 344</i>	<i>-1 188 136</i>	<i>-31</i>
Trésors Nationaux et autres comptes publics	1 315 537	1 805 909	-490 372	-27
Dettes rattachées (intérêts courus)	1 467	2 018	-551	-27
<i>Sous-total (2)</i>	<i>1 317 004</i>	<i>1 807 927</i>	<i>-490 923</i>	<i>-27</i>
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>4 001 212</b>	<b>5 680 271</b>	<b>-1 679 059</b>	<b>-30</b>

**d) Autres comptes de dépôts**

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Dépôts divers (organismes publics)	196 556	48 220	148 336	308
Autres dépôts	19 454	19 225	229	1
<b>Total</b>	<b>216 010</b>	<b>67 445</b>	<b>148 565</b>	<b>220</b>



## Note 17 – Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA), à exécuter ou à régulariser par la BCEAO. Cette rubrique se décompose comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Transferts UMOA/Extérieur émis	36 916	25	36 891	147 564
Dispositions intra UMOA (entre pays de l'UMOA)	2	639	-637	-100
<b>Total</b>	<b>36 918</b>	<b>664</b>	<b>36 254</b>	<b>5 460</b>

## Note 18 – Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/10/23	31/12/22	Variation	%
Instruments de couverture	22 503	0	22 503	-
Dettes rattachées/Correspondants créditeurs	54	55	-1	-2
Autres emprunts et dettes rattachées	8 126	8 709	-583	-7
<b>Total</b>	<b>30 683</b>	<b>8 764</b>	<b>21 919</b>	<b>250</b>

Les instruments de couverture se présentent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Couverture de juste valeur	22 503	0	22 503	-
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0	-
<b>Total</b>	<b>22 503</b>	<b>0</b>	<b>22 503</b>	<b>-</b>

Les autres emprunts sont constitués essentiellement des sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du financement de l'implémentation des systèmes et moyens de paiement.

## Note 19 – Engagements envers le Fonds Monétaire International

Le traitement comptable des engagements envers le FMI a été développé dans la note n° 2.10.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
DTS alloués	1 966 439	2 021 097	-54 658	-3
Dettes rattachées aux allocations de DTS	13 663	9 278	4 385	47
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	1 495 500	1 294 263	201 237	16
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	604 242	573 952	30 290	5
Facilité de crédit de confirmation (SCF)	155 248	115 204	40 044	35
Facilité pour la Résilience et la Durabilité (RSF)	38 814	0	38 814	-
Autres recours au crédit du Fonds	1 898 221	0	1 898 221	-
<b>Total</b>	<b>6 172 127</b>	<b>4 013 794</b>	<b>2 158 333</b>	<b>54</b>

La hausse enregistrée résulte de l'effet des tirages nets ainsi que du retraitement des autres recours aux crédits du Fonds opéré sur la période sous revue.

En effet, les autres recours aux crédits du Fonds correspondent aux soldes des mécanismes liés au MEDC, à l'IFR et au SBA. Ils ont été intégrés, en 2023, dans cette rubrique, suite à une recommandation du FMI visant à assurer en lecture directe, le rapprochement du montant de la position de réserve dans les livres de la BCEAO (Cf. note 7) avec celui publié par ses soins.

## Note 20 – Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Fonds de Stabilité Financière	77 819	72 818	5 001	7
Créditeurs divers Etats	105 399	106 739	-1 340	-1
Opérations à régulariser Passif	13 300	6 285	7 015	112
Versements restant à effectuer sur titre de participation	16 220	7 840	8 380	107
Comptes de passage	28 296	4 207	24 089	573
Compensation	1 193	4 473	-3 280	-73
Autres comptes d'ordre	35 999	24 391	11 608	48
<b>Total</b>	<b>278 226</b>	<b>226 753</b>	<b>51 473</b>	<b>23</b>



Le **Fonds de Stabilité Financière**, ouvert dans les livres de la BCEAO, est destiné à apporter une assistance d'urgence aux Etats membres et à soutenir le développement harmonieux du marché financier régional.

Les **Créditeurs Divers Etats** sont constitués des sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les **Opérations à régulariser Passif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon définitive dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **versements restant à effectuer sur titres de participation** représentent la quote-part non encore versée de capital appelé par les entités dans lesquelles la BCEAO détient des actions, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Les versements sont effectués conformément aux échéanciers convenus avec les entités concernées.

Les **comptes de passage** sont des comptes d'attente qui enregistrent les opérations en transit d'une application à une autre dans le cadre de leur traitement.

#### **Note 21 – Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges concernent le traitement des avantages du personnel (Cf. Note 2.25) au titre :

- des avantages postérieurs à l'emploi caractérisés par les indemnités de départ à la retraite normale et anticipée du personnel ;
- des avantages à long terme représentés par les médailles de travail.

Ces provisions se présentent comme suit.

(En millions de FCFA)

	<b>31/12/22</b>	<b>Augmentation (+)</b>	<b>Diminution (-)</b>	<b>31/12/23</b>
Provisions pour engagements de retraite	61 709	15 855	10 607	66 957
Provisions pour gratification pour médailles du travail	9 164	477	0	9 641
<b>Total</b>	<b>70 873</b>	<b>16 332</b>	<b>10 607</b>	<b>76 598</b>

Les provisions pour engagements de retraite se détaillent comme suit.



(En millions de FCFA)

<b>Provision pour engagements de retraite au 31 décembre 2022</b>	<b>61 709</b>
Coûts des services rendus au cours de l'année (+)	9 421
Intérêts générés au cours de l'année (+)	4 289
Autres mouvements (+/-)	-10 607
Ecart actuariels (+/-)	2 145
<b>Provision pour engagements de retraite au 31 décembre 2023</b>	<b>66 957</b>

## Note 22 : Réserve de réévaluation des devises

Le solde de la réserve de réévaluation des devises (Cf. Note 2.26) est demeuré inchangé d'une période à l'autre.

(En millions de FCFA)

	<b>Encours au 31/12/22</b>	<b>Dotations</b>	<b>Prélèvements</b>	<b>Encours au 31/12/23</b>
<b>Réserve de réévaluation des devises</b>	<b>99 643</b>			<b>99 643</b>

## Note 23 : Réserve de réévaluation des instruments financiers

La situation de la réserve de réévaluation des instruments financiers se présente comme suit.

(En millions de FCFA)

	<b>Encours au 31/12/22</b>	<b>Dotations</b>	<b>Prélèvements</b>	<b>Encours au 31/12/23</b>
<b>Réserve de réévaluation des instruments financiers</b>	<b>50 118</b>	25 000		<b>75 118</b>

Une dotation de 25 000 millions a été effectuée sur la réserve de réévaluation des instruments financiers dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2022, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 31 mars 2023 (Cf. Note 2.26).



## Note 24 – Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit.

*(En millions de FCFA)*

	31/12/23	31/12/22	Variation
Capital social	134 120	134 120	0
Prime d'adhésion	43 587	43 587	0
Réserve statutaire	67 060	67 060	0
Réserve Générale	304 856	304 856	0
Autres Réserves	86 653	86 653	0
Réserve de réévaluation Or	1 264 784	1 108 616	156 168
Réserve pour Risques de Refinancement	303 305	256 999	46 306
Réserve spéciale Réévaluation Devises 12/01/94	18 900	18 900	0
Réserve spéciale Réévaluation Or 12/01/94	77 234	77 234	0
Réserve de réévaluation Immeubles	477 935	477 935	0
Écart de réévaluation des autres immobilisations	9 078	9 078	0
Réserves pour risques bancaires généraux	48 000	48 000	0
Ecart actuariels au titre du régime à prestations définies	4 495	6 640	-2 145
Autres éléments du résultat global imputés en capitaux propres	405 344	337 915	67 429
<b>Total</b>	<b>3 245 351</b>	<b>2 977 593</b>	<b>267 758</b>

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales par les huit Etats membres.

La réserve pour risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale (Cf. Note 2.26).

La réserve de réévaluation Or enregistre les écarts de réévaluation du stock d'or monétaire de la Banque.

La réserve pour risques de refinancement a été dotée par affectation du résultat de l'exercice 2022, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 31 mars 2023.

### Note 25 – Ventilation de l'actif et du passif par monnaie<sup>3</sup>

Au 31 décembre 2023, la ventilation de l'actif et du passif par monnaie se présente comme suit.

(En millions de FCFA)

ACTIF	Notes	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVISES	CFA	TOTAL
AVOIRS EN OR	6	0	1 831 681	0	0	0	1 831 681
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	7	0	0	1 897 473	0	0	1 897 473
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	8	4 433 203	932 635	0	395 490	0	5 761 328
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	9	0	0	0	0	8 453 870	8 453 870
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	10	0	0	0	0	3 738 270	3 738 270
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	11	0	0	0	0	4 247 966	4 247 966
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	12	888	6 120	0	0	549 374	556 382
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT (**)	13	0	0	0	0	2 804	2 804
AUTRES IMMOBILISATIONS (**)	13	0	0	0	0	489 870	489 870
ACTIF DIVERS	14		1	0	0	161 411	161 412
<b>TOTAL (1)</b>		<b>4 434 091</b>	<b>2 770 437</b>	<b>1 897 473</b>	<b>395 490</b>	<b>17 643 565</b>	<b>27 141 056</b>

(\*\*) Il s'agit d'actifs physiques

(En millions de FCFA)

PASSIF	Notes	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVISES	CFA	TOTAL
BILLETTS ET MONNAIES EN CIRCULATION	15	0	0	0	0	11 669 413	11 669 413
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	16	1 805	4 399	574	0	5 134 582	5 141 360
TRANSFERTS A EXECUTER	17	0	0	0	0	36 918	36 918
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	18	22 558	316	7 808	1	0	30 683
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	19	0	0	6 172 127	0	0	6 172 127
PASSIF DIVERS		0	0	0	0	4 090 555	4 090 555
<b>TOTAL (2)</b>		<b>24 363</b>	<b>4 715</b>	<b>6 180 509</b>	<b>1</b>	<b>20 931 468</b>	<b>27 141 056</b>

<b>ECART (1 - 2)</b>		<b>4 409 728</b>	<b>2 765 722</b>	<b>-4 283 036</b>	<b>395 489</b>	<b>-3 287 903</b>	<b>0</b>
----------------------	--	------------------	------------------	-------------------	----------------	-------------------	----------

<sup>3</sup> Il s'agit d'une ventilation par devise d'origine des opérations ou transactions et non d'une ventilation en actifs et passifs monétaires



## Note 26 – Ventilation de l’actif et du passif par zone géographique des contreparties (\*)

Au 31 décembre 2023, la ventilation de l'actif et du passif par zone géographique des contreparties se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

ACTIF	Notes	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
AVOIRS EN OR (*)	6	1 687 444	0	0	144 237	1 831 681
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (*)	7	0	1 897 473	0	0	1 897 473
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES (*)	8	4 779 195	899 357	50 175	32 601	5 761 328
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	9	0	0	0	8 453 870	8 453 870
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	10	0	0	0	3 738 270	3 738 270
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	11	0	0	0	4 247 966	4 247 966
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	12	888	0	0	555 494	556 382
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	13	230	0	0	2 574	2 804
IMMOBILISATIONS	13	0	0	0	489 870	489 870
ACTIF DIVERS	14	0	0	0	161 412	161 412
<b>TOTAL (1)</b>		<b>6 467 757</b>	<b>2 796 830</b>	<b>50 175</b>	<b>17 826 294</b>	<b>27 141 056</b>

(En millions de FCFA)

PASSIF	Notes	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	15	0	0	0	11 669 413	11 669 413
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	16		574	0	5 140 786	5 141 360
TRANSFERTS A EXECUTER	17	0	0	0	36 918	36 918
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES (*)	18	22 871	3 800	0	4 012	30 683
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (*)	19	0	6 172 127	0	0	6 172 127
PASSIF DIVERS		0	0	0	4 090 555	4 090 555
<b>TOTAL (2)</b>		<b>22 871</b>	<b>6 176 501</b>	<b>0</b>	<b>20 941 684</b>	<b>27 141 056</b>

<b>ECART (1 - 2)</b>		<b>6 444 886</b>	<b>-3 379 671</b>	<b>50 175</b>	<b>-3 115 390</b>	<b>0</b>
----------------------	--	------------------	-------------------	---------------	-------------------	----------

(\*) Pour ces actifs et passifs, la ventilation correspond à la localisation géographique des contreparties



## Note 27 – Ventilation de l’actif et du passif par échéance

Au 31 décembre 2023, la ventilation de l'actif et du passif par échéance se présente comme suit.

(En millions de FCFA)

ACTIF	Notes	0 – 1 mois	1 – 6 mois	6 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
AVOIRS EN OR	6	1 831 681	0	0	0	1 831 681
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	7	1 897 473	0	0	0	1 897 473
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	8	2 197 352	3 350	8 079	3 552 547	5 761 328
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	9	7 768 121	475 000	210 749	0	8 453 870
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	10	996 789	968 686	0	1 772 795	3 738 270
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	11	74 014	181 176	269 699	3 723 077	4 247 966
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	12	0	0	0	556 382	556 382
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	13	0	0	0	2 804	2 804
AUTRES IMMOBILISATIONS	13	0	0	0	489 870	489 870
ACTIF DIVERS	14	76 319	51 143	151	33 799	161 412
<b>TOTAL (1)</b>		<b>14 841 749</b>	<b>1 679 355</b>	<b>488 678</b>	<b>10 131 274</b>	<b>27 141 056</b>

(En millions de FCFA)

PASSIF	Notes	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	15	11 669 413	0	0	0	11 669 413
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	16	5 141 360	0	0	0	5 141 360
TRANSFERTS A EXECUTER	17	36 918	0	0	0	36 918
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	18	22 874	0	0	7 809	30 683
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	19	72 056	193 178	266 090	5 640 803	6 172 127
PASSIF DIVERS		32 474	464 628	1 018	3 592 435	4 090 555
<b>TOTAL (2)</b>		<b>16 975 095</b>	<b>657 806</b>	<b>267 108</b>	<b>9 241 047</b>	<b>27 141 056</b>

<b>ECART (1 - 2)</b>		<b>-2 133 346</b>	<b>1 021 549</b>	<b>221 570</b>	<b>890 227</b>	<b>0</b>
----------------------	--	-------------------	------------------	----------------	----------------	----------



## Note 28 – Engagements hors bilan

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation
Opérations de change au comptant en FCFA	22 581	4 443	18 138
Opérations de change au comptant en devises (achats)	1 830 223	5 825	1 824 398
Opérations de change au comptant en devises (ventes)	1 845 304	1 380	1 843 924
Engagements reçus sur prêts	35 849	35 349	500
Autres engagements donnés en devises	3	3	0
Autres engagements reçus en FCFA	16 868	15 402	1 466
Participations à libérer en FCFA	406 346	387 896	18 450
Participations à libérer en devises	1 069	1 107	-38
Valeurs reçues par la BCEAO, garantie refinancement	9 630 788	10 432 443	-801 655

- **Engagements de change au comptant**

Il s'agit des engagements qui découlent des opérations d'achats et de ventes de devises pour lesquelles le dénouement est différé pour des raisons liées au délai d'usance (2 jours).

- **Autres engagements donnés**

Ils sont constitués des effets, titres, cautions et valeurs affectés en garantie au profit des tiers.

- **Autres engagements reçus**

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achats ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation
Cautions reçues en garantie	16 868	15 402	1 466
Autres engagements reçus	0	0	0
<b>Total</b>	<b>16 868</b>	<b>15 402</b>	<b>1 466</b>

- **Participations à libérer**

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement en FCFA et Afreximbank en devises (1,8 million de dollars US depuis 2005).

- **Valeurs reçues par la BCEAO, garantie refinancement**

Il s'agit des valeurs reçues en garantie des refinancements des établissements de crédit dans le cadre des opérations d'injection de liquidités au guichet du prêt marginal et sur le marché monétaire (cf. Notes 2.14 et 9).

### Note 29 – Dépréciation pour pertes de crédit attendues

Les dépréciations constatées en application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » se détaillent comme suit :

(En millions de FCFA)

	Dépréciations pour pertes de crédit attendues au 31/12/2022				Augmentation de l'exercice (+)				Diminution de l'exercice (-)				Dépréciations pour pertes de crédit attendues au 31/12/2023			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Avoirs en monnaies étrangères	2 507	0	0	2 507	33	0	0	33	0	0	0	0	2 540	0	0	2 540
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0	1 080	0	1 080	0	0	0	0	0	1 080	0	1 080
Créances sur les Trésors Nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres investissements financiers	0	0	181	181	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181	181
Autres actifs	0	0	14 798	14 798	0	0	73	73	0	0	111	111	0	0	14 760	14 760
<b>Total</b>	<b>2 507</b>	<b>0</b>	<b>14 979</b>	<b>17 486</b>	<b>33</b>	<b>1 080</b>	<b>73</b>	<b>1 186</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>111</b>	<b>111</b>	<b>2 540</b>	<b>1 080</b>	<b>14 941</b>	<b>18 561</b>



## Informations sur le compte de résultat

### Note 30 – Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>553 885</b>	<b>247 504</b>	<b>306 381</b>	<b>124</b>
<b>Produits sur avoirs extérieurs (1) + (2)</b>	<b>176 965</b>	<b>83 372</b>	<b>93 593</b>	<b>112</b>
▪ <b>Produits sur autres avoirs en devises (1)</b>	<b>118 393</b>	<b>49 467</b>	<b>68 926</b>	<b>139</b>
- Intérêts acquis sur les comptes de correspondant et dépôt	3 719	570	3 149	552
- Intérêts sur avoirs en devises	114 674	48 897	65 777	135
* <i>Produits reçus du FMI</i>	85 129	36 498	48 631	133
* <i>Produits en autres devises</i>	29 545	12 399	17 146	138
▪ <b>Produits sur portefeuille de titres (2)</b>	<b>58 572</b>	<b>33 905</b>	<b>24 667</b>	<b>73</b>
- Intérêts sur bons du Trésor évalués au coût	34 716	19 922	14 794	74
- Intérêts sur bons du Trésor évalués à la juste valeur par le résultat	2 202	3 989	-1 787	-45
- Intérêts sur obligations évaluées à la juste valeur par le résultat	16	79	-63	-80
- Profits latents sur bons du Trésor	4 661	5 232	-571	-11
- Profits latents sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	196	77	119	155
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	16 781	4 606	12 175	264
▪ <b>Produits sur opérations de crédit</b>	<b>376 920</b>	<b>164 132</b>	<b>212 788</b>	<b>130</b>
- Refinancement	329 415	155 127	174 288	112
- Consolidation concours statutaires et autres créances financières	6 930	6 930	0	0
- Pénalités sur Réserves obligatoires	6 706	1 126	5 580	496
- Intérêts acquis sur rachats de titres publics	32 920	0	32 920	-
- Intérêts acquis sur concours adossés aux allocations de DTS	949	949	0	0
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>119 743</b>	<b>95 236</b>	<b>24 507</b>	<b>26</b>
▪ <b>Intérêts versés à la clientèle</b>	<b>6 956</b>	<b>9 395</b>	<b>-2 439</b>	<b>-26</b>
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	6 341	8 810	-2 469	-28
- Intérêts versés aux autres Organismes	615	585	30	5
▪ <b>Intérêts versés au FMI &amp; autres correspondants</b>	<b>75 731</b>	<b>26 454</b>	<b>49 277</b>	<b>186</b>
- Intérêts versés au FMI	75 678	24 875	50 803	204
- Intérêts versés aux autres correspondants	53	1 579	-1 526	-97
▪ <b>Charges sur portefeuille de titres</b>	<b>37 056</b>	<b>59 387</b>	<b>-22 331</b>	<b>-38</b>
- Charges sur bons du trésor évalués à la juste valeur par le résultat	32 348	10 559	21 789	206
- Pertes latentes sur bons du Trésor évalués à la juste valeur par le résultat	2 045	39 285	-37 240	-95
- Pertes latentes sur parts de Fonds Commun de Placement	848	7 679	-6 831	-89
- Pertes latentes sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	136	160	-24	-15
- Charges sur obligations évaluées au coût amorti	1 405	1 432	-27	-2
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	274	272	2	1
<b>Résultat net d'intérêts</b>	<b>434 142</b>	<b>152 268</b>	<b>281 874</b>	<b>185</b>

Le résultat net sur le portefeuille de titres, au 31 décembre 2023, s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
<b>▪ Produits réalisés sur portefeuille de titres (1)</b>	<b>36 934</b>	<b>23 990</b>	<b>12 944</b>	<b>54</b>
- Intérêts sur bons du Trésor évalués au coût	34 716	19 922	14 794	74
- Intérêts sur bons du Trésor évalués à la juste valeur par le résultat	2 202	3 989	-1 787	-45
- Intérêts sur obligations évaluées à la juste valeur par le résultat	16	79	-63	-80
<b>▪ Charges réalisées sur portefeuille de titres (2)</b>	<b>34 027</b>	<b>12 263</b>	<b>21 764</b>	<b>177</b>
- Charges sur bons du trésor évalués à la juste valeur par le résultat	32 348	10 559	21 789	206
- Charges sur obligations évalués au coût amorti	1 405	1 432	-27	-2
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	274	272	2	1
<b>Résultat réalisé sur portefeuille de titres (3) = (1) – (2)</b>	<b>2 907</b>	<b>11 727</b>	<b>-8 820</b>	<b>-75</b>
<b>▪ Produits latents sur portefeuille de titres (4)</b>	<b>21 638</b>	<b>9 915</b>	<b>11 723</b>	<b>118</b>
- Profits latents sur bons du Trésor	4 661	5 232	-571	-11
- Profits latents sur obligations évaluées à la juste valeur par le résultat	196	77	119	155
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	16 781	4 606	12 175	264
<b>▪ Charges latentes sur portefeuille de titres (5)</b>	<b>3 029</b>	<b>47 124</b>	<b>-44 095</b>	<b>-94</b>
- Pertes latentes sur bons du Trésor évalués à la juste valeur par le résultat	2 045	39 285	-37 240	-95
- Pertes latentes sur parts de Fonds Commun de Placement	848	7 679	-6 831	-89
- Pertes latentes sur obligations évalués à la juste valeur par le résultat	136	160	-24	-15
<b>Résultat latent sur portefeuille de titres (6) = (4) – (5)</b>	<b>18 609</b>	<b>-37 209</b>	<b>55 818</b>	<b>150</b>
<b>Résultat sur portefeuille de titres (3) + (6)</b>	<b>21 516</b>	<b>-25 482</b>	<b>46 998</b>	<b>184</b>



## Note 31 – Résultat net de change

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Produits sur opérations de change (+)	723 349	796 833	-73 484	-9
Charges sur opérations de change (-)	717 628	785 678	-68 050	-9
<b>Total</b>	<b>5 721</b>	<b>11 155</b>	<b>-5 434</b>	<b>-49</b>

➤ Le résultat net de change s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Résultat net réalisé de change	-27 856	33 192	-61 048	-184
Résultat net latent de change	33 577	-22 037	55 614	252
<b>Total</b>	<b>5 721</b>	<b>11 155</b>	<b>-5 434</b>	<b>-49</b>

➤ Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Gains réalisés sur opérations de change	193 517	88 146	105 371	120
Gains latents sur opérations en devises	529 832	708 687	-178 855	-25
<b>Total</b>	<b>723 349</b>	<b>796 833</b>	<b>-73 484</b>	<b>-9</b>

➤ Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Pertes réalisées sur opérations de change	221 373	54 954	166 419	303
Pertes latentes sur opérations en devises	496 255	730 724	-234 469	-32
<b>Total</b>	<b>717 628</b>	<b>785 678</b>	<b>-68 050</b>	<b>-9</b>

Les gains et les pertes de réévaluation résultent de l'impact de l'évolution des cours des devises sur les positions de change constatées à la fin de chaque période mensuelle.

### Note 32 – Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Produits divers	8 420	7 692	728	9
Intérêts acquis sur les prêts au Personnel	444	451	-7	-2
Produits exceptionnels	1 829	1 551	278	18
<b>Total</b>	<b>10 693</b>	<b>9 694</b>	<b>999</b>	<b>10</b>

### Note 33 – Entretien de la circulation fiduciaire

Les dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire s'analysent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Achat de signes monétaires	47 307	37 498	9 809	26
Variation de stocks de signes monétaires	-5 653	2 219	-7 872	-355
Assurance de signes monétaires	680	570	110	19
Transport de signes monétaires	12 375	10 805	1 570	15
<b>Total</b>	<b>54 709</b>	<b>51 092</b>	<b>3 617</b>	<b>7</b>

### Note 34 – Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Dépenses des Organes de l'UMOA	970	982	-12	-1
Dépenses de Personnel	106 255	100 171	6 084	6
Impôts et taxes non recouvrables	228	218	10	5
Travaux et services extérieurs	22 103	19 827	2 276	11
Transports et déplacements	2 155	1 982	173	9
Frais divers de gestion	5 841	5 499	342	6
Frais de représentation	259	566	-307	-54
<b>Total</b>	<b>137 811</b>	<b>129 245</b>	<b>8 566</b>	<b>7</b>

Les dépenses de personnel se composent des rémunérations, allocations familiales, charges sociales, frais médicaux ainsi que des œuvres sociales.



### Note 35 – Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Charges ordinaires	16	0	16	-
Charges exceptionnelles	644	111	533	480
<b>Total</b>	<b>660</b>	<b>111</b>	<b>549</b>	<b>495</b>

### Note 36 – Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/23	31/12/22	Variation	%
Dotations aux amortissements	26 237	20 963	5 274	25
Dotations aux provisions	15 374	9 900	5 474	55
Reprises de provisions	-539	-526	-13	-2
<b>Total</b>	<b>41 072</b>	<b>30 337</b>	<b>10 735</b>	<b>35</b>

Les dotations aux amortissements sont relatives à la constatation de l'amointrissement de la valeur des immobilisations de la BCEAO au cours de l'exercice comptable conformément aux principes énoncés dans la note n° 2.17.

## Divers

### Note 37 - Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées :

- les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA ;
- les membres du Conseil d'Administration ;
- les membres du Comité de Politique Monétaire et des Conseils Nationaux de Crédit ;
- les membres du Comité d'Audit ;
- le haut management de l'Institution comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres responsables de direction.

Sous le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, les organes statutaires de la Banque Centrale sont :

- le Gouverneur ;
- le Comité de Politique Monétaire ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Comité d'Audit ;
- des Conseils Nationaux de Crédit (un dans chacun des Etats de l'Union).

Aucune transaction financière n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit, les membres du Comité d'Audit. Les membres des organes statutaires perçoivent des jetons de présence.

Quant aux responsables de gouvernance et de direction de la BCEAO, ils bénéficient de prêts aux mêmes conditions que celles accordées aux membres du personnel.

### Note 38 – Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2023, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'UMOA en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 21 décembre 2019 entre le Gouvernement de la République Française et les Gouvernements des Etats membres de l'UMOA.

### Note 39 – Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture n'est intervenu et qui soit de nature à remettre en cause la fiabilité des informations contenues dans les comptes.







**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga  
BP 3108 - Dakar - Sénégal  
[www.bceao.int](http://www.bceao.int)